



Le Tour de France de la Clause Sociale



TOUR DE FRANCE DE LA CLAUSE SOCIALE

Développer les opportunités d'emploi et l'achat responsable
dans les projets urbains

Recueil national de pratiques inspirantes

Mars 2023



Sommaire

Introduction	5
I. Repérer et mobiliser les publics	10
Sensibilisation des collégiens aux métiers du BTP et au tri des déchets	10
Sensibilisation des élèves des collèges des QPV	12
Installation de bornes à CV au sein d'agences de bailleurs sociaux.....	14
Favoriser le repérage des habitants des QPV par le biais de permanences	17
Organisation de permanences de recrutement mensuelles.....	19
Tournage de témoignages vidéo de résidents QPV bénéficiaires de la clause sociale	21
Les rendez-vous de l'emploi	23
Le Recrut'café	25
Le kiosque à CV.....	27
A la rencontre des locataires des bailleurs sociaux.....	29
Relogement et Emploi.....	31
La Cité de l'emploi en faveur de l'emploi dans le cadre de la clause sociale et du NPNRU.....	33
Recrutement rapide et sans CV.....	35
Outillage des habitants sur la recherche d'emploi.....	37
Mise en place d'un comité QPV	39
Visites de chantier	41
Organisation de visites de chantiers avec les demandeurs d'emploi	43
Coordination et montage de chantiers adaptés au profit des habitants des QPV	45
En situation de travail.....	48
Femmes bricoleuses et autonomes	50
Intervention de jeunes TAPAJeurs sur les chantiers	52
II. Développer la formation des publics grâce à la commande publique	54
Repérer, sensibiliser et qualifier les participants sur les métiers du bâtiment et travaux publics ...	54
Inclure une clause sociale et une clause FIT dans un marché.....	57
Baticard	59
Formation en désamiantage avec CDI ou CDI de Chantier	62
Projet de pré-qualification et de professionnalisation.....	64
Passeport Chantier BTP	66
L'école des Geeks du bâtiment	68



BÂTIR : agir pour le logement et l'emploi des réfugiés BPI.....	71
III. Coordonner les acteurs et les projets	74
Anticiper les compétences nécessaires dans le cadre des opérations du NPNRU.....	74
Mise en place d'une procédure de suivi des objectifs d'insertion du NPNRU	76
Organisation de rencontres entre les entreprises et les partenaires sur le NPNRU.....	79
Mise en place et animation d'un réseau régional de facilitateurs en Occitanie	81
Organisation métropolitaine au bénéfice de l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées	83
Cellule opérationnelle emploi et clause sociale dans le cadre du NPNRU.....	86
Organisation territoriale au profit de l'emploi et de l'insertion dans les grands projets locaux	89
Guichet unique clause sociale du Grand Reims	92
Organisations de réunions régulières autour de la clause sociale avec les partenaires locaux	94
Atelier d'insertion partenarial.....	96
Mobilisation des partenaires sociaux et de l'emploi dans les QPV.....	98
IV. Favoriser l'accès des structures inclusives à la commande publique	100
La sous-traitance aux structures de l'insertion et du handicap comme critère d'attribution	100
Développement des marchés réservés aux SIAE par une action de sourcing systématique	103
Légumerie départementale.....	105
Groupement d'Associations intermédiaires pour répondre à un marché public départemental ..	110
Entretien régulier d'un parc de vélos par une structure d'insertion dans le cadre d'un marché public	112
Réalisation de déménagements par une structure d'insertion dans le cadre des opérations du NPNRU	114
Programme de coopération de l'ESS de Saint-Etienne Métropole	116
Partenariat entre le réseau GESAT et le département de Savoie	118
V. Coordonner les enjeux sociaux et environnementaux dans la commande publique.....	120
SPASER de Grand Besançon et marchés de fourniture de couches lavables.....	120
Réseau des jardins partagés.....	122
ILOé : Un levier pour des performances économique, sociale et environnementale	125
Mise en place d'une plateforme de ré-emploi.....	128
Démarche circulaire et solidaire dans le cadre des chantiers du NPNRU	130
Prendre en compte les enjeux de l'économie circulaire dans sa stratégie d'achats	132
L'économie circulaire au profit du développement des compétences des salariés en insertion ...	134
VI. Diversifier les secteurs et les publics de la clause sociale	136



Intégration de clauses sociales sur les marchés de maîtrise d'œuvre urbaine.....	136
Les marchés de prestation intellectuelle pour diversifier les bénéficiaires de la clause sociale	138
Favoriser l'embauche de public féminin grâce aux marchés de maitrise d'œuvre	139
Favoriser l'accès à l'emploi pour des femmes via la clause sociale	142
Mise en place des clauses sociales dans le cadre de la promotion immobilière privée	145
Intégration de clauses sociales dans les marchés photovoltaïques.....	147
Diversifier les missions et les profils des publics recrutés dans le cadre d'un marché global de performance.....	149
Déployer la clause sociale en milieu rural.....	151
Mobiliser la clause sociale dans de le secteur du numérique.....	153
Plan de progrès.....	156



Introduction

L'Alliance Villes Emploi : un réseau d'élus et de collectivités au service de l'emploi et du développement économique des territoires

Créée en 1993, Alliance Villes Emploi est le **réseau national des collectivités territoriales investies sur les questions d'insertion, d'emploi et de développement économique**. Elle réunit plus de 200 élus locaux de toutes couleurs politiques, rassemblés autour de la conviction que c'est à l'échelle des territoires, bassins de vie et d'emploi que se situe le niveau d'intervention pertinent.

À ce titre, l'association fédère les outils et dispositifs déployés par ses adhérents, en particulier les **Maisons de l'Emploi (MDE)** et les **Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)**, et elle anime le réseau des **facilitateurs de la clause sociale**.

Les collectivités membres d'Alliance Villes Emploi s'attachent à :

- Favoriser l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi ;
- Accompagner et mobiliser les entreprises, en particulier les TPE-PME ;
- Animer et coordonner les acteurs de l'emploi à l'échelle des territoires ;
- Mobiliser la commande publique pour favoriser l'inclusion et la montée en compétences.

La clause sociale en France : un levier pour l'insertion et le développement des structures de l'économie sociale et solidaire

Initiée dès 1994, sous l'impulsion d'élus de collectivités et de leurs outils territoriaux (PLIE), **la clause sociale se situe à la rencontre entre insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi et achat socialement responsable**, démarches dont elle mobilise toutes les parties prenantes : donneurs d'ordre, entreprises, acteurs de l'insertion et structures de l'accompagnement.

Ce dispositif juridique permet d'intégrer des considérations liées à la lutte contre le chômage et les exclusions dans les marchés publics, notamment en **réservant une part des heures de travail générées par les marchés à des personnes éloignées de l'emploi**. Pour les personnes les plus en difficulté,



l'introduction de la clause sociale dans les marchés permet souvent l'obtention du premier contrat de travail depuis longtemps et constitue une étape de parcours efficace pour retrouver durablement une place dans le monde du travail.

La clause sociale mobilise un **éventail très large d'acteurs économiques** qui interviennent dans ce cadre notamment :

- Des **structures de l'économie sociale solidaire**, en particulier **des structures de l'insertion par l'activité économique** qui sont les principaux employeurs des publics bénéficiaires de la clause sociale (en 2020, les SIAE, les Régies de quartier et les GEIQ, représentaient en tant qu'employeur plus de 53% des heures d'insertion réalisées dans le cadre de la clause sociale) ;
- Des **entreprises « classiques » du secteur marchand en particulier des PME** (en 2020, plus de 46% des heures d'insertion de la clause sociale ont été réalisées dans des entreprises de moins de 50 salariés).

En interface entre les donneurs d'ordre, les entreprises, le Service public de l'Emploi et les acteurs de l'insertion, les **facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale** assurent une mobilisation efficace de la commande publique en faveur de l'emploi. Ils sont notamment en lien et accompagnent les structures inclusives, structures d'Insertion par l'activité économique et structures du handicap pour :

- Favoriser la sous-traitance ou la co-traitance au profit de ces structures ;
- Permettre la mise à disposition de salariés durant la durée des marchés ;
- Favoriser leur accès direct à la commande publique.

Grâce à l'action des facilitateurs de la clause sociale, **48.000 personnes ont bénéficié de la clause sociale pour retrouver un emploi en 2020**, dont près de 15.000 demandeurs d'emploi de longue durée. La clause sociale a généré plus de 81.000 contrats de travail sur 50.000 marchés et a mobilisé 15.000 entreprises.

A l'origine du projet : soutenir le déploiement qualitatif de la clause sociale dans les quartiers et les opérations de renouvellement urbain

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers les plus



pauvres, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs.

Pour les habitants de ces quartiers, les difficultés sont nombreuses : 43 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté (contre 14,5 % en 2017 sur l'ensemble du territoire¹) ; l'accès à l'emploi, notamment au premier emploi, est plus long et les contrats de travail plus courts que dans les autres territoires.

La clause sociale est l'une des solutions qui doit être activée pour améliorer et sécuriser le retour à l'emploi des habitants et inciter les entreprises à recruter davantage dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville notamment dans le cadre des opérations de renouvellement urbain.

Pour améliorer les bénéfices de la clause sociale sur les habitants des QPV, le dispositif doit être mieux connu des acteurs de la Politique de la Ville et articulé avec ses dispositifs, comme les Cités de l'emploi qui visent à renforcer la collaboration entre l'ensemble des quartiers et l'orientation des publics vers les actions du territoire, ou le PaQte (pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises) qui vise à mobiliser les entreprises en faveur de l'emploi dans les quartiers.

Depuis les années 1990, la clause sociale a connu un **développement important notamment grâce à l'obligation inscrite dans les opérations de l'ANRU**. En effet, en 2020 près de 25 millions d'heures d'insertion ont pu être réalisées grâce aux clauses sociales.

Cette réussite « quantitative » nous engage à **aller plus loin sur le volet « qualitatif »** :

- Intégrer la clause sociale dans de nouveaux marchés (de prestation intellectuelle ou de services) et dans l'ensemble des projets ciblant les quartiers (opérations de renouvellement urbain, gestion urbaine de proximité, etc.) ;
- Diversifier les modalités de mobilisation de la clause sociale (marché réservé, critérisation, achat d'insertion, etc.).
- Favoriser l'accès des structures inclusives (du secteur de l'IAE et du handicap) à la commande publique ;
- Ouvrir la clause sociale à une plus grande diversité de publics (les habitants des QPV, les femmes, les jeunes, les seniors, etc.) ;

¹ Observatoire national de la Politique de la ville « Fiches Chiffres clefs Pauvreté », juin 2021 : http://www.onpv.fr/uploads/media_items/onpv-fichespauvrete2020.original.pdf



- Favoriser la mobilisation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le Tour de France de la clause sociale : l'organisation de rencontres régionales pour favoriser l'interconnaissance entre l'ensemble des parties prenantes

Le Tour de France de la clause sociale a pour ambition de :

- Favoriser la rencontre et la connaissance mutuelle entre les acteurs de l'emploi, de l'habitat, de la politique de la ville et du renouvellement urbain;
- Permettre l'appropriation de la clause sociale et des enjeux de l'insertion par l'ensemble des parties prenantes ;
- Faire en sorte que la dimension « insertion » soit davantage intégrée aux projets de rénovation urbaine (PRU) et autres grands projets menés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Ce projet se traduit par l'**organisation de rencontres régionales** entre 2021 et 2023, dans lesquelles les différentes parties prenantes peuvent échanger sur leurs besoins et les bonnes pratiques à mettre en place.

Le projet concerne l'**ensemble des acteurs de l'écosystème de la clause sociale et du renouvellement urbain** :

- Acteurs de la rénovation urbaine concernés par les questions d'insertion ;
- Services de l'Etat (dont les délégations territoriales de l'ANRU) ;
- Services des collectivités au sein du renouvellement urbain, politique de la ville, emploi, insertion, formation professionnelle, etc. ;
- Service public de l'emploi ;
- Centres ressources de la politique de la ville et autres structures de ce champ ;
- Structures de l'IAE et des secteurs adaptés et protégés ;
- Structures concourant à l'insertion professionnelle et à l'accompagnement des publics ;
- Fédérations d'entreprises ;
- Directions concernées (ESS, formation professionnelle) au sein des régions ;
- Organismes HLM, etc.



Une **enquête nationale « Les bonnes pratiques d'animation de la clause sociale dans les QPV ! »** est en cours. Elle permettra d'identifier les pratiques inspirantes à valoriser lors des rencontres régionales et d'alimenter un recueil de bonnes pratiques au niveau national.

Le présent rapport, est une **version intermédiaire du recueil national de bonnes pratiques**. La version finale sera publiée à l'issue du projet en 2024.

66 démarches inspirantes sont recensées, classées en six thématiques et issues de 10 régions différentes (principalement celles ayant déjà été concernées par une rencontre régionale).

Thématiques	Nb de pratiques
Repérer et mobiliser les publics	21
Développer la formation des publics grâce à la commande publique	8
Coordonner les acteurs et les projets	12
Favoriser l'accès des structures inclusives à la commande publique	8
Coordonner les enjeux sociaux et environnementaux dans la commande publique	7
Diversifier les secteurs et les publics de la clause sociale	10

Régions	Nb de pratiques
Auvergne-Rhône-Alpes	16
Bourgogne-Franche-Comté	8
Bretagne	1
Centre-Val de Loire	7
Grand Est	6
Hauts-de-France	11
Nouvelle-Aquitaine	2
Occitanie	9
Pays-de-la-Loire	5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1



I. Repérer et mobiliser les publics

FICHE BONNE PRATIQUE

Sensibilisation des collégiens aux métiers du BTP et au tri des déchets

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : PLIE de Clermont Auvergne Métropole

Type de structure : PLIE

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

Département : Puy-de-Dôme (63)

Contact : Yassin BOUMALLASSA : yboumallassa@clermontmetropole.eu

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2021

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Sensibiliser les élèves de collèges aux métiers du bâtiment et travaux publics et de tri des déchets dans le bâtiment en amont des choix d'orientation ;



- Présenter la « vie d'un chantier » aux élèves et un projet emblématique sur le territoire de Clermont-Ferrand.

Contenu de l'action :

En marge du chantier de démolition de la « Muraille de Chine » et de l'Allée des Dômes, à Saint-Jacques, le PLIE de Clermont Auvergne Métropole a mis en place une action de sensibilisation des collégiens (en classe de 4^{ème}) en collaboration avec la Direction du développement social et urbain de la Ville de Clermont-Ferrand, l'entreprise Eiffage-Chastagner et la représentante du collège Baudelaire à Saint-Jacques.

Une visite du chantier de l'Allée des Dômes a été organisée avec une dizaine d'élèves. Un temps de présentation sur les métiers du bâtiment, de la construction et de la gestion des déchets a ensuite été proposé à tous les élèves de 4^{ème}.

Résultats :

Plusieurs collégiens, désormais en classe de 3^{ème}, sont intéressés pour réaliser leur stage d'observation dans l'entreprise de démolition

Partenaires mobilisés :

- EPCI / Communes ;
- Facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale ;
- Entreprises ;
- Etablissements scolaires.



FICHE BONNE PRATIQUE

Sensibilisation des élèves des collèges des QPV

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Maison des Entreprises et l'Emploi de l'Agglomération Chartreuse

Type de structure : Maison de l'emploi

Région : Centre-Val de Loire

Département : Eure-et-Loir (28)

Contact : Laetitia TREMBLIN : laetitia.tremblin@mee-agglo-chartres.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2022

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Permettre aux collégiens des QPV de mieux connaître les métiers de la maîtrise d'œuvre grâce aux interventions de professionnels ;
- Enrichir les réflexions d'orientation des élèves et leur future recherche d'emploi.

Contenu de l'action :



Le Tour de France de la Clause Sociale



Des rencontres ont été organisées entre des élèves de collèges et des entreprises.

Partenaires mobilisés :

- Entreprises ;
- Etablissements scolaires.



FICHE BONNE PRATIQUE

Installation de bornes à CV au sein d'agences de bailleurs sociaux

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi

Type de structure : Groupement d'intérêt public

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

Département : Rhône

Contact : Maxime BONTEMPS – mbontemps@lyonmetropole-mmie.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2022

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Lutter contre la fragilité numérique des locataires du parc social éloignés du marché de l'emploi ;
- Permettre aux locataires des bailleurs sociaux de déposer leur CV dans les agences et/ou de remplir un formulaire pour être recontactés et aidés dans leur recherche d'emploi ;
- Permettre le repérage de nouveaux publics, l'aller-vers, dans le cadre de la clause sociale.

Contenu de l'action :

La Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi et les bailleurs sociaux de la Métropole de Lyon multiplient les collaborations au bénéfice des publics les plus éloignés de l'emploi.



Les locataires du parc social en recherche d'emploi sont souvent éloignés du marché de l'emploi par des freins périphériques tels que la fracture numérique. Pour autant, dès qu'il leur est proposé une action dans leur environnement de proximité (par exemple en pied d'immeuble ou dans un autre lieu connu), ils se mobilisent plus facilement.

En fin d'année 2022, la MMI'e a installé des « bornes à CV » dans les agences de bailleurs sociaux dont certaines sont implantées au cœur des QPV du territoire. Si un locataire vient dans l'agence et a une question emploi, l'agent d'accueil peut lui proposer de déposer son CV ou de remplir un formulaire.

Le principe de base est le suivant : en complétant un document, avec un stylo, vous pouvez être recontacté et aidé dans votre recherche d'emploi.



Le Tour de France de la Clause Sociale



Toutes les semaines, l'agent d'accueil ouvre la boîte à CV et scanne les documents pour les transmettre à la MMI'e.

- La MMI'e rappelle chaque personne sous un délai de 30 jours après dépôt du document pour faire un point sur la demande et proposer un accompagnement, un emploi ou une formation.
- Si une personne vient à l'agence pour dire qu'elle n'a pas encore été rappelée, l'agent d'accueil peut lui transmettre un flyer emploi complémentaire comprenant les coordonnées et l'adresse de l'antenne MMI'e la plus proche.
- Une fois par trimestre, un reporting est effectué pour permettre de connaître le nombre de CV déposés, le nombre de personnes qui ont répondu aux appels (après un maximum de 2 relances suite à l'appel initial), et les suites données.

Partenaires mobilisés :

- Maison de l'emploi ;
- Bailleurs sociaux.

NOM :
PRÉNOM :
TÉLÉPHONE PORTABLE :
MAIL :
VILLE :

VOUS AVEZ TRAVAILLÉ DANS LE OU LES SECTEURS SUIVANTS :
COCHER LA OU LES CASES CORRESPONDANTES

<input type="checkbox"/> BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	<input type="checkbox"/> LOGISTIQUE
<input type="checkbox"/> ESPACES VERTS	<input type="checkbox"/> RESTAURATION / HÔTELLERIE
<input type="checkbox"/> INDUSTRIE	<input type="checkbox"/> NETTOYAGE
<input type="checkbox"/> TRANSPORT	<input type="checkbox"/> ADMINISTRATIF

AUTRE :

VOUS VOULEZ TRAVAILLER DANS LE OU LES SECTEURS SUIVANTS :
COCHER LA OU LES CASES CORRESPONDANTES

<input type="checkbox"/> BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	<input type="checkbox"/> LOGISTIQUE
<input type="checkbox"/> ESPACES VERTS	<input type="checkbox"/> RESTAURATION / HÔTELLERIE
<input type="checkbox"/> INDUSTRIE	<input type="checkbox"/> NETTOYAGE
<input type="checkbox"/> TRANSPORT	<input type="checkbox"/> ADMINISTRATIF

AUTRE :

VOTRE BESOIN AUJOURD'HUI :
COCHER LA OU LES CASES CORRESPONDANTES

<input type="checkbox"/> UN EMPLOI	<input type="checkbox"/> UN ACCOMPAGNEMENT
<input type="checkbox"/> UNE FORMATION	<input type="checkbox"/> UN CONSEIL

EN DÉPOSANT MON CV, J'AUTORISE LA MMI'E ET/OU SES PARTENAIRES À ME RECONTACTER DANS LE CADRE DE MA RECHERCHE D'EMPLOI.
POUR TOUTE INFORMATION OU QUESTION, VOUS POUVEZ CONTACTER : DPO@LYONMETROPOLE-MMI.E.FR



FICHE BONNE PRATIQUE

Favoriser le repérage des habitants des QPV par le biais de permanences

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Toulouse Métropole Emploi

Type de structure : Maison de l'emploi

Région : Occitanie

Département : Haute-Garonne (31)

Contact : Noara BENZEKRI: n.benzekri@emploi-tme.org

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2014

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action : augmenter la représentation des habitants des QPV dans la clause sociale.

Contenu de l'action :

La démarche s'articule autour de la mise en œuvre de plusieurs actions :

- Des permanences spécifiques en lien avec les partenaires emploi locaux ;
- Des actions d'aller vers les habitants des QPV ;



Le Tour de France de la Clause Sociale



- Des permanences dans les Missions Locales implantées en QPV (à hauteur d'une demi-journée par semaine durant 4 ou 5 mois) ;
- Des actions de repérage de publics invisibles ;
- Le développement de nouveaux partenariats.

Partenaires mobilisés :

- Service public de l'emploi.



FICHE BONNE PRATIQUE

Organisation de permanences de recrutement mensuelles

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Laval agglomération

Type de structure : EPCI

Région : Pays-de-la-Loire

Département : Mayenne

Contact : Anne-Sophie JAUMOUILLE : anne-sophie.jaumouille@agglo-laval.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2022

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action : Repérer des candidats pour les emplois liés aux clause sociale.

Contenu de l'action :

Des permanences visant le recrutement de personnes dans le cadre de la clause sociale sont réalisées de façon mensuelle. Les personnes peuvent être reçues avec ou sans rendez-vous.

Tous les mois, une communication est réalisée auprès des prescripteurs sur les besoins en recrutement liés aux clauses d'insertion et aux marchés publics et sur le calendrier des permanences.



Le Tour de France de la Clause Sociale



Partenaires mobilisés :

- ANRU ou services déconcentrés de l'ANRU ;
- Conseil régional ;
- Conseils départementaux ;
- EPCI / Communes ;
- Service public de l'emploi ;
- Maisons de l'emploi / PLIE ;
- Facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale ;
- Structures d'insertion par l'activité économique ;
- Entreprises ;
- Associations ;
- Bailleurs sociaux.



FICHE BONNE PRATIQUE

Tournage de témoignages vidéo de résidents QPV bénéficiaires de la clause sociale

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi

Type de structure : Groupement d'intérêt public

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

Département : Rhône

Contact : Pénélope SYLVESTRE-BARON : psylvestrebaron@lyonmetropole-mmie.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2022

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Communiquer sur le dispositif clause sociale en mettant en lumière des parcours qualitatifs de participants ;
- Donner la parole aux bénéficiaires de la clause sociale qui résident en QPV ;
- Valoriser le partenariat avec les structures d'insertion et entreprises du territoire.



Contenu de l'action :

Des profils de participants résidant en QPV ont été pré-ciblés d'après différents critères :

- Volume d'heures d'insertion réalisées élevé ;
- Typologie du participant : femme, bénéficiaire du RSA, jeune de -26 ans, senior, etc. ;
- Parcours d'insertion débouchant sur un contrat de longue durée (CDD, CDI, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) ;
- Intervention sur des marchés de différents Maîtres d'Ouvrage / sur différents types de marchés (clause sociale en condition d'exécution, marché réservé à l'IAE, achat d'insertion) ;
- Secteur d'activité « en tension » ou « atypique » (diversification) ;
- Réalisation de formations.

Le but est de mettre en lumière les parcours de bénéficiaires de la clause sociale, résidant en quartier prioritaire de la politique de la Ville, et les intervenants qui les encadrent.

La MMI'e a pris contact avec les entreprises, les structures employeuses, afin de leur proposer de tourner une vidéo « témoignage » de leur salarié recruté dans le cadre de la clause sociale, au sein de leurs locaux ou sur leur lieu de travail (avec des prises de vues du chantier).

C'est une personne, en contact direct avec le ou la participante au sein de l'entreprise qui relaie la proposition à cette dernière. Si la personne donne son accord, une autorisation de droit à l'image lui est transmise pour que son témoignage puisse être utilisé.

L'équipe de tournage vient sur une journée et met tout en place. Elle pose des questions au bénéficiaire sur ses missions, son parcours d'insertion, ses objectifs futurs, etc.

La diffusion du témoignage en format vidéo et par écrit, *via* divers supports de communication (du QPV / de la Ville dont il est originaire, site internet et réseaux sociaux de la MMI'e...) représente un levier pour promouvoir le dispositif clause sociale tout en l'humanisant.

Partenaires mobilisés :

- Maison de l'emploi ;
- Structures d'insertion par l'activité économique ;
- Entreprises.



FICHE BONNE PRATIQUE

Les rendez-vous de l'emploi

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Grand Bourg Agglomération

Type de structure : EPCI

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

Département : Ain (01)

Contact : Charline FATHOUNI : charline.fathouni@grandbourg.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2021

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Répondre aux difficultés de recrutement des entreprises ;
- Montrer que les habitants des QPV demandeurs d'emploi intéressent les entreprises ;
- Favoriser les rencontres entre les demandeurs d'emploi et les entreprises.



Le Tour de France de la Clause Sociale



Contenu de l'action :

En pied d'immeuble dans les quartiers, des entreprises viennent présenter leurs métiers et leur offres d'emploi dans un cadre convivial (en extérieur, autour d'une table et d'une viennoiserie).

Partenaires mobilisés :

- ANRU ou services déconcentrés de l'ANRU ;
- EPCI / Communes ;
- Service public de l'emploi ;
- Facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale ;
- Structures d'insertion par l'activité économique ;
- Entreprises ;
- Associations ;
- Bailleurs sociaux.



FICHE BONNE PRATIQUE

Le Recrut'café

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : IDEIS

Type de structure : Maison de l'emploi

Région : Bourgogne-Franche-Comté

Département : Doubs (25)

Contact : clauses.montbeliard@ideis-asso.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2017

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

L'objectif est de créer de la proximité grâce à la mise en œuvre d'actions au cœur des quartiers prioritaires afin:

- D'aller-vers, de repérer et mobiliser les habitants des QPV par des actions innovantes (vie le lien à l'entreprise, le sport, des activités ludiques, etc.) ;
- De favoriser la transmission d'informations vers les publics dits « invisibles » et très éloignés de l'emploi ;
- De développer de nouveaux partenariats.



Contenu de l'action :

Le Recrut' Café a été mis en place en 2017 dans le cadre d'une expérimentation européenne (SIFA : Sites d'information, de projets et d'accompagnement) puis dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences au titre du repérage.

En 2022, la facilitatrice de la clause sociale d'IDEIS a décidé d'adapter cet outil au repérage et à la mobilisation des habitants des QPV dans le cadre des clauses sociales.

L'action permet de mobiliser les publics autrement par différents supports :

- Le lien avec les entreprises ;
- Le sport ;
- Les actions ludiques.



Les personnes sont informées de l'action par de l'affichage dans les halls d'immeubles et les commerces de proximité. Le jour de l'action, les contacts des personnes présentes sont collectés. Ces dernières peuvent ainsi être recontactées à l'issue de l'action, conseillées dans leur démarche d'insertion professionnelle et se voir proposer des solutions adaptées.

Partenaires mobilisés :

- Facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale ;
- Structures d'insertion par l'activité économique ;
- Entreprises ;
- Associations ;
- Bailleurs sociaux.



FICHE BONNE PRATIQUE

Le kiosque à CV

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : IDEIS

Type de structure : Maison de l'emploi

Région : Bourgogne-Franche-Comté

Département : Doubs (25)

Contact : clauses.montbeliard@ideis-asso.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2017

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

Le Kiosque à CV permet de :

- Mobiliser et impliquer les partenaires locaux vis-à-vis de l'emploi des habitants de leurs communes ;
- Croiser les regards sur des CVs ;
- Favoriser les mises en relations entre les habitants et les entreprises ;
- Maintenir une dynamique de territoire et un temps de mise en réseau entre partenaires de l'emploi.



Contenu de l'action :

L'action se décline en trois étapes :

- La préparation du kiosque : réalisation d'actions de communication, invitation des partenaires et des entreprises, constitution d'une liste de CV, etc. ;
- L'animation du kiosque : réunion en visioconférence des partenaires et des entreprises, échange sur les CV des personnes concernées et recherche de solutions (en termes d'accompagnement ou d'orientation vers des offres d'emploi) pour chacune d'entre elles ;
- Le suivi du kiosque : prise de contact avec les recruteurs pour le suivi des candidatures, prise de contact avec les publics concernés pour actualiser leur situation et réalisation du bilan qualitatif et quantitatif de l'action.

Des opportunités près de chez vous !

Le kiosque à CV

Spécial Bâtiment - NPRU

A la recherche d'un emploi dans le BTP ?
Faites nous parvenir votre CV
avant le lundi 1er mars !
Vous serez ensuite rapidement recontacté.e

Plus d'infos et candidature :
@ : catherine.ruffet@ideis-asso.fr
☎ : 06 28 46 42 99

Partenaires mobilisés :

- Facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale ;
- Structures d'insertion par l'activité économique ;
- Entreprises ;
- Associations ;
- Bailleurs sociaux.



FICHE BONNE PRATIQUE

A la rencontre des locataires des bailleurs sociaux

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Pôle Intern'aide

Type de structure : Structure d'insertion par l'activité économique

Région : Hauts-de-France

Département : Nord et Pas-de-Calais

Contact : Dominique SERGENT : dsergent@intermaide.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre en : depuis 2021

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action : Améliorer le repérage des personnes éloignées de l'emploi dans les QPV.

Contenu de l'action :

En lien avec des bailleurs sociaux, le bus de recrutement du pôle intern'aide se rend au coeur des quartiers pour rencontrer, informer et éventuellement recruter des personnes en recherche d'emploi notamment pour les différentes structures IAE du pôle (ACI, AI, EI, ETTI).



Le Tour de France de la Clause Sociale



Partenaires mobilisés :

- EPCI / Communes ;
- Maisons de l'emploi / PLIE ;
- Bailleurs sociaux.



FICHE BONNE PRATIQUE

Relogement et Emploi

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Maison de l'Initiative et de l'Emploi du Roubaisis

Type de structure : Maison de l'emploi / PLIE

Région : Hauts-de-France

Département : Nord

Contact : Adeline HAECK : ahaeck@mie-roubaix.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre en : depuis 2019

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Repérer et mobiliser les habitants des quartiers prioritaires grâce aux actions de relogement ;
- Mettre en place une organisation partenariale pour accompagner les habitants de façon globale ;
- Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation.

Contenu de l'action :

A Roubaix, le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) implique notamment des opérations de démolition-reconstruction dans les quartiers de l'Alma, du Cul-de-Four, de l'Epeule et des Trois Ponts. Depuis



2019, la MiE agit aux côtés des bailleurs sociaux pour coordonner l'insertion professionnelle des habitants repérés parmi plus de 1300 ménages.

La démarche de la MIE du Roubaisis s'appuie sur les actions de relogement pour repérer les habitants et initier une dynamique de recherche de formation et d'emploi. Dans ce but, une organisation territoriale spécifique a été construite entre la MIE, la Ville de Roubaix, les Bailleurs sociaux, la Métropole Européenne de Lille, Pôle emploi, la Mission Locale et les travailleurs.euses sociaux.les afin d'identifier les solutions les plus adaptées à chacun des publics. Cette organisation a permis, dans un premier temps, d'instaurer un climat de confiance dans les quartiers en reconstruction pour un public parfois fragilisé et de positionner la MiE comme interlocuteur unique sur le champ de l'insertion professionnelle. Les habitants ont ainsi une meilleure connaissance des services existants et peuvent être orientés vers les structures pertinentes sur le territoire. Les ménages bénéficient d'un accompagnement personnalisé tout au long du projet, en amont du relogement et jusqu'à 6 mois après, en termes de relogement, vie quotidienne et d'emploi, et ce grâce aux partenariats mis en place et aux compétences de l'ensemble des parties prenantes.

Résultats de l'action

- Entre 2019 et 2021 : 77 personnes accompagnées dans la construction de leur projet professionnel ;
- Parmi elles, 23 ont choisi de poursuivre leur parcours en rejoignant le PLIE de Roubaix - Lys-lez-Lannoy.

Partenaires mobilisés :

- ANRU ou services déconcentrés de l'ANRU ;
- EPCI/Communes ;
- Service public de l'emploi ;
- Bailleurs sociaux.



FICHE BONNE PRATIQUE

La Cité de l'emploi en faveur de l'emploi dans le cadre de la clause sociale et du NPNRU

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Montpellier Méditerranée Métropole

Type de structure : EPCI

Région : Occitanie

Département : Hérault (34)

Contact : Sabah BOUGUERN : s.bouguern@montpellier3m.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2021

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action : La Cité de l'emploi est un dispositif national financé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Actuellement, 84 Cités de l'emploi ont été déployées au niveau national.

Sur le territoire de Montpellier, la Cité de l'emploi est mise en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat et la Métropole, et a pour objectifs de :

- Faciliter l'accès aux droits communs des publics éloignés de l'emploi ;



- Développer les démarches d'aller-vers et de repérage des publics dits « invisibles » ;
- Favoriser la mise en œuvre de parcours qualitatifs.

Contenu de l'action :

La Cité de l'emploi de Montpellier a été construite en cohérence avec les actions préexistantes sur le territoire (notamment déployées dans le cadre du contrat de ville).

La feuille de route définie vise notamment à renforcer les actions menées en priorisant les publics féminins et les jeunes et en travaillant sur la modélisation de parcours et le développement d'actions complémentaires.

Plusieurs actions ont été déployées dans le cadre de la démarche :

- Renforcement des actions menées sur l'emploi dans le cadre du contrat de ville ;
- Mobilisation des entreprises du territoire au profit de l'emploi dans les quartiers, en lien avec la Charte « entreprises et quartiers » et le développement à venir d'une plateforme visant à informer et à conseiller les entreprises dans leurs démarches RSE.
- Anticipation des besoins en compétences et en recrutement (emploi, clauses sociales) dans le cadre des opérations de l'ANRU par la création d'un groupe de travail partenarial sur le sujet, le développement d'actions de repérage des publics dans les quartiers et le développement d'actions de formation, notamment avec Pôle Emploi.

Partenaires mobilisés :

- ANRU et services déconcentrés ;
- EPCI / Communes ;
- Facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale ;
- Service public de l'emploi ;
- Acteurs de la politique de la ville ;
- Entreprises.



FICHE BONNE PRATIQUE

Recrutement rapide et sans CV

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Mission Locale Réseaux pour l'emploi du Pays de Lorient

Type de structure : Service public de l'emploi

Région : Bretagne

Département : Morbihan

Contact : Romain FOUQUERAY : r.fouqueray@mlorient.org

Éléments de contexte

Mise en œuvre en : 2021

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

Des entreprises du gros oeuvre du territoire ont des difficultés de recrutement, notamment sur les postes de coffreur-bancheur. L'objectif de l'action est ainsi de travailler sur l'attractivité de ce métier et de favoriser le repérage de candidats.

Contenu de l'action :

Les personnes ayant participé à l'action ont pu bénéficier des actions suivantes :

- Visite des locaux d'une entreprise et échange avec le dirigeant ;



- Visite d'un chantier et échange avec les salariés de l'entreprise ;
- Réalisation d'un stage de 4 jours sur deux chantiers et collecte de retours sur les savoir-être et la posture professionnelle ;
- Organisation d'un rendez-vous entre les candidats et les entreprises en prévision d'un recrutement potentiel.

Résultats :

Recrutement d'une dizaine de personnes en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

Partenaires mobilisés :

- Service public de l'emploi
- Maisons de l'emploi/PLIE
- Facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale
- Structures d'insertion par l'activité économique
- Entreprises



FICHE BONNE PRATIQUE

Outillage des habitants sur la recherche d'emploi

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Maison des Entreprises et l'Emploi de l'Agglomération Chartraine

Type de structure : Maison de l'Emploi/PLIE

Région : Centre-Val de Loire

Département : Eure-et-Loir (28)

Contact : Laetitia TREMBLIN : laetitia.tremblin@mee-agglo-chartres.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre en : 2021

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action : outiller les habitants des QPV dans leur recherche d'emploi.

Contenu de l'action :

5 agences d'emploi proposent des temps d'accompagnement (sur une demi-heure environ) aux demandeurs d'emploi issus des QPV concernant l'élaboration du CV, de la lettre de motivation et la préparation de l'entretien d'embauche.



Le Tour de France de la Clause Sociale



Partenaires mobilisés :

- Service public de l'emploi ;
- Maisons de l'emploi / PLIE ;
- Entreprises.



FICHE BONNE PRATIQUE

Mise en place d'un comité QPV

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Maison des entreprises et de l'emploi de l'agglomération chartraine

Type de structure : Maison de l'emploi / PLIE

Région : Centre-Val de Loire

Département : Eure-et-Loir (28)

Contact : Laetitia TREMBLIN : laetitia.tremblin@mee-agglo-chartres.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre en : depuis 2021

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Coordonner les partenaires locaux au profit de l'emploi des habitants des QPV ;
- Améliorer le repérage des habitants des QPV ;
- Améliorer le recrutement des habitants des QPV dans le cadre de la clause sociale.

Contenu de l'action :



Création d'un d'un réseau d'interlocuteurs et de prescripteurs sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville afin :

- D'améliorer le repérage des publics ;
- De favoriser la diffusion d'offres d'emploi, notamment liées aux clauses sociales ;
- De favoriser le retour à l'emploi des publics.

Un comité avec l'ensemble des acteurs de l'emploi et de proximité (bailleurs, SIAE, ANRU, préfecture, politique de la ville, conseils citoyen, associations de quartiers...) a été mis en place et se réunit régulièrement pour échanger sur les besoins de recrutement des entreprises et sur l'orientation des habitants des QPV vers la clause sociale et les offres d'emploi.

Partenaires mobilisés :

- ANRU ou services déconcentrés de l'ANRU ;
- Services déconcentrés de l'Etat ;
- Conseils départementaux ;
- EPCI / Communes ;
- Service public de l'emploi ;
- Maisons de l'emploi / PLIE ;
- Facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale ;
- Structures d'insertion par l'activité économique ;
- Associations ;
- Bailleurs sociaux.



FICHE BONNE PRATIQUE

Visites de chantiers

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Maison des Entreprises et l'Emploi de l'Agglomération Chartraine

Type de structure : Maison de l'Emploi/PLIE

Région : Centre-Val de Loire

Département : Eure-et-Loir (28)

Contact : Laetitia TREMBLIN : laetitia.tremblin@mee-agglo-chartres.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2022

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Faire connaître les métiers du bâtiment et des travaux publics,
- Favoriser les rencontres entre les candidats et les entreprises.

Contenu de l'action :

Des visites de chantiers du NPNRU sont organisées avec un groupe de demandeurs d'emploi et des professionnels du secteur.

Partenaires mobilisés :



Le Tour de France de la Clause Sociale



- Service public de l'emploi ;
- Maisons de l'emploi / PLIE ;
- Facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale ;
- Structures d'insertion par l'activité économique ;
- Association ;
- Entreprises.



FICHE BONNE PRATIQUE

Organisation de visites de chantiers avec les demandeurs d'emploi

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Ville de Vierzon

Type de structure : Commune

Région : Centre-Val de Loire

Département : Cher (18)

Contact : Valérie PORTEBOIS : valerie.portebois@ville-vierzon.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre en : depuis 2019

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Favoriser le repérage et la sensibilisation des publics sur les métiers du bâtiment ;
- Favoriser le recrutement des publics dans le cadre des marchés clausés.

Contenu de l'action :

Des visites des chantiers, notamment de ceux intégrant des clauses sociales, sont régulièrement organisées sur le territoire de Vierzon avec les demandeurs d'emploi. Ces derniers sont repérés et orientés par les structures d'insertion par l'activité économique des territoires et le service public de l'emploi. Les



dirigeants d'entreprises et les salariés sont présents lors des visites afin de présenter les chantiers et leurs métiers et d'échanger avec les publics.

Les demandeurs d'emploi sont invités à transmettre leur CV lors de ces rencontres et sont régulièrement recontactés par les entreprises pour des entretiens.

Partenaires mobilisés :

- EPCI / Communes ;
- Service public de l'emploi ;
- SIAE ;
- Entreprises ;
- Bailleurs sociaux.



FICHE BONNE PRATIQUE

Coordination et montage de chantiers adaptés au profit des habitants des QPV

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Grenoble Alpes Métropole

Type de structure : EPCI/COMMUNE

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

Département : Isère (38)

Contact : Coralie FAURE : coralie.faure@grenoblealpesmetropole.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2018

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

L'objectif est double :

- Améliorer l'accès à la formation et à l'emploi des habitants des quartiers en renouvellement urbain en développant une offre visible en proximité, conséquente en nombre de parcours et répondant aux différentes situations des publics ;
- Contribuer à l'apaisement et à la sécurisation des chantiers.

Contenu de l'action :

Les actions suivantes sont mises en place dans le cadre de la démarche :



- Sur chaque quartier, mise en place d'une **instance de coordination** animée en lien avec les acteurs de proximité (socio-culturel, prévention spécialisée, etc.), les publics et les acteurs de l'emploi-insertion (mission locale, PLIE, Pôle Emploi, SIAE).
- Mise en place d'une « **permanence emploi** » ouverte à toute personne en recherche d'emploi au démarrage des chantiers emblématiques et/ou sensibles.
- Construction d'étapes de parcours adaptées au profil des habitants en recherche d'emploi : **chantiers écoles** (en lien avec les bailleurs et un organisme de formation sur les métiers du second œuvre ou du nettoyage), **chantiers de proximité** (en lien avec les régies de quartier sur les métiers de la médiation ou du second oeuvre), **chantier éducatif** (pour les jeunes, porté par une association, sur les métiers de la peinture et des petits aménagements extérieurs). Le partenariat avec les donneurs d'ordre des opérations du NPNRU (bailleurs, communes, EPCI) permet de mettre en place ces chantiers sur le quartier. La participation d'un organisme de formation permet la montée en compétences des personnes.
- Organisation d'**actions de recrutement** en cœur de quartier pour pourvoir les postes proposés dans le cadre des clauses sociales. Les ETT, les ETTI et les entreprises partenaires des clauses sociales ayant des postes à pourvoir sont invitées à participer aux actions. En amont, les habitants en recherche d'emploi sont préparés, puis accompagnés, le cas échéant, par le mise en place d'un suivi renforcé dans l'emploi.

Résultats :

- Constat d'un apaisement sur les chantiers et de la levée de certains blocages ;
- Meilleur accès à l'emploi et à la formation des habitants des QPV ;
- Connaissance réciproque et mise en place d'un travail commun entre acteurs de proximité, de l'insertion-emploi-formation, bailleurs sociaux et collectivités territoriales.

Partenaires mobilisés :

- Services déconcentrés de l'Etat ;
- EPCI / Communes ;
- Service public de l'emploi ;
- Maisons de l'emploi / PLIE ;



Le Tour de France de la Clause Sociale



- Facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale ;
- Structures d'insertion par l'activité économique ;
- Entreprises ;
- Associations ;
- Bailleurs sociaux.



FICHE BONNE PRATIQUE

« En situation de travail »

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : AMIE (Association Mission Insertion et Emploi) du Boulonnais

Type de structure : Maison de l'emploi / PLIE

Région : Hauts-de-France

Département : Pas-de-Calais (62)

Contact : François GOLLIOT : fgolliot@amie-boulonnais.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre en : depuis 2020

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Favoriser la mobilisation des publics éloignés de l'emploi ;
- Identifier et valoriser les compétences et savoir-être des publics ;
- Favoriser le recrutement dans les SIAE et les entreprises du bâtiment.

Contenu de l'action :

La démarche s'appuie le projet de rénovation d'une salle d'activité d'un centre social situé en quartier prioritaire, pour proposer à un groupe de publics une



sensibilisation et une formation « en conditions réelles » sur les métiers du bâtiment, notamment sur les activités de peinture et plâtrerie. La démarche est menée conjointement avec un organisme de formation qui intervient sur l'encadrement technique.

Une action d'évaluation des savoir-être et des « premiers gestes métiers » des personnes est adossée à cette démarche.

Partenaires mobilisés :

- EPCI/Communes ;
- Centres sociaux ;
- Réseaux et SIAE ;
- Bailleurs sociaux ;
- Organismes de formation ;
- OPCO.



FICHE BONNE PRATIQUE

Femmes bricoleuses et autonomes

Identité de la structure porteuse

Structures porteuses de l'action : AFPA / Commune de Saint-Dizier

Type de structure : Organisme de formation / Commune

Région : Grand Est

Département : Haute-Marne (52)

Contact : Olivier LELIEVRE : Olivier.Lelievre@afpa.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2017

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Développer l'autonomie des femmes dans leur capacité à réaliser des petits travaux dans leur logement ;
- Repérer des femmes intéressées pour poursuivre un parcours d'insertion dans le secteur du bâtiment.

Contenu de l'action :

Le dispositif a été lancé dans le cadre des actions de la politique de la ville par l'Afpa à Saint-Dizier pour répondre aux besoins de femmes isolées qui avaient des difficultés pour entretenir et réaliser des petits travaux dans leur logement.



Les bailleurs sociaux du territoire sont impliqués dans la communication sur la démarche et peuvent également financer cette dernière.

Les femmes ciblées sont en situation d'insertion professionnelle, et la moitié habitent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les femmes participent à l'action pour gagner en autonomie et non pour se former ou trouver un emploi dans le secteur du bâtiment. La communication du projet est axée sur l'objectif d'autonomie, cela facilite la mobilisation initiale des femmes. Le lien avec la formation et/ou l'emploi peut être envisagé ensuite.

Dans le cadre de la démarche, plusieurs ateliers manuels sont proposés à raison de 3 demi-journées par semaine. L'action dure 10 semaines avec 90 heures d'ateliers et 32 heures de chantier « réel » (par exemple : restauration d'une salle d'un centre culturel, peinture d'un logement social, etc.).

Les ateliers sont animés par des formateurs de l'AFPA et portent sur différentes activités (peinture, électricité, plomberie, etc.). Les femmes participant à l'action s'engagent à suivre l'ensemble des ateliers et des chantiers.

Lors de la dernière édition, chaque femme s'est vue remettre une boîte à outils à l'issue de la démarche.

Résultats :

Suite à la démarche, les femmes peuvent être orientées vers les métiers du bâtiment, par exemple via la clause sociale.

Partenaires mobilisés :

- Organismes de formation ;
- EPCI / Communes ;
- Bailleurs sociaux.



FICHE BONNE PRATIQUE

Intervention de jeunes TAPAJeurs sur les chantiers

Identité de la structure porteuse

Structures porteuses de l'action : TAPAJ / C3B Vinci Construction

Type de structure : Association / Entreprise

Région : Bourgogne-Franche-Comté

Département : Territoire de Belfort (90)

Contacts : Dominique BREHON : d.brehon@tapaj.org / Cyrille MARAIS cyrille.marais@vinci-construction.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2022

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action : Proposer des heures de travail à des jeunes éloignés de l'emploi sur des missions adaptées de nettoyage des chantiers pour permettre la remobilisation des jeunes et leur « mettre le pied à l'étrier ».

Contenu de l'action :

Suite à une rencontre entre la structure TAPAJ et C3B Vinci Construction, un partenariat a été mis en place dans le cadre de prestations de nettoyage sur les chantiers de Vinci Construction.



Un groupe de 4 jeunes, accompagnés par un encadrant, intervient une fois par semaine sur le nettoyage des chantiers de Vinci Construction. Les prestations de nettoyage ont été adaptées pour être cohérentes avec le parcours d'insertion des jeunes (petits travaux, objectifs non fixés sur un temps court, etc.). La prestation s'est très bien déroulée et sera renouvelée sur d'autres chantiers.

Partenaires mobilisés :

- Associations ;
- Entreprises.



II. Développer la formation des publics grâce à la commande publique

FICHE BONNE PRATIQUE

Repérer, sensibiliser et qualifier les participants sur les métiers du bâtiment et des travaux publics

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : PLIE de l'Agglomération du Saint-Quentinois

Type de structure : Maison de l'emploi / PLIE

Région : Hauts-de-France

Département : Aisne (02)

Contact : Florent MAHU : fmahu@maisonemploi-saintquentin.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2021

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Repérer les publics éloignés de l'emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;



- Sensibiliser les publics aux métiers du bâtiment et des travaux publics ;
- Soutenir la montée en compétences des publics grâce à la formation qualifiante.

Contenu de l'action :

Le facilitateur du PLIE du Saint-Quentinois est en charge du suivi de la mise en œuvre de la clause sociale dans les opérations du NPNRU.

L'action vise à anticiper les besoins en main d'œuvre des entreprises dans le cadre de la clause sociale sur les chantiers du NPNRU, en augmentant l'offre de formation dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Le PLIE de l'Agglomération du Saint-Quentinois, le Conseil Régional des Hauts-de-France et 4 Organismes de formation ont mis en place un groupe de travail partenarial ayant permis le montage de deux formations « sur mesure ».

Les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- Un repérage de publics par le biais de la mise en place de permanences dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- La mobilisation des publics grâce à des actions de présentation des métiers du bâtiment (par exemple : présentation de l'action Bâtis ton projet, mise en œuvre d'actions ludiques, etc.).

Deux formations ont été construites et proposées aux publics :

- Un titre professionnel d'agent de maintenance du bâtiment (avec les spécialités ITS, aménagement des espaces extérieurs, installation d'équipements électriques, etc.) et d'installation des équipements électriques avec notamment des modules sur l'habilitation électrique et l'intervention en hauteur.
- Une certification en techniques de base dans le secteur du gros œuvre comprenant un certificat de compétences professionnelles sur la couverture zinguerie

Résultats de l'action

- 24 demandeurs d'emploi concernés par session de formation ;
- Montée en compétences des publics éloignés de l'emploi ;
- Réponse aux besoins en main d'œuvre des entreprises ;
- Réponse aux objectifs de la clause sociale dans le cadre du NPNRU.



Le Tour de France de la Clause Sociale



Partenaires mobilisés :

- Conseil régional ;
- Organismes de formation ;
- Entreprises.



FICHE BONNE PRATIQUE

Inclure une clause sociale et une clause FIT dans un marché

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : PLIE de l'Agglomération du Saint-Quentinois

Type de structure : Maison de l'emploi / PLIE

Région : Hauts-de-France

Département : Aisne

Contact : Florent MAHU : fmahu@maisonemploi-saintquentin.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre en : depuis 2021

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Diversifier les modalités d'utilisation de la clause sociale ;
- Mettre en place une commande publique plus responsable.

Contenu de l'action :

La démarche vise à accompagner la ville de Saint-Quentin dans l'intégration de clauses sociales et de clause de « formations intégrées au travail » (FIT) dans le cadre des opérations du NPNRU. L'intégration de ces deux clauses sera expérimentée en parallèle dans plusieurs lots d'un marché de construction d'un pôle sportif.



Cette démarche s'inscrit dans le cadre du projet FIT 2.0 conduit par la Maison de l'emploi et de la formation.

Résultats de l'action

- Intégration de la clause sociale dans 15 lots de l'opération ;
- Intégration de la clause « FIT » dans 7 lots de l'opération ;
- Réalisation de 6.550 heures d'insertion.

Partenaires mobilisés :

- Maison de l'emploi / PLIE ;
- EPCI/Communes ;
- Conseil Régional ;
- Entreprises.



FICHE BONNE PRATIQUE

Baticard

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Maison de l'Emploi du Grand Nancy

Type de structure : Maison de l'emploi / PLIE

Région : Grand Est

Département : Meurthe-et-Moselle

Contact : Isabelle FIKUART : ifikuart@mde-nancy.org

Éléments de contexte

Mise en œuvre en : 2021

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action : Former des publics en insertion professionnelles et les préparer au retour à l'emploi.

Contenu de l'action :

Une formation a été lancée en mars 2021, pilotée par la Maison de l'Emploi du Grand Nancy et l'AFPA, dans le but de préparer et de former 150 personnes éloignées de l'emploi, par groupe de 8 à 12 personnes (2 entrées par mois depuis mars 2021). Il s'agit d'une nouvelle expérimentation de formations pour répondre aux besoins identifiés sur le territoire, mobiliser les personnes ayant des difficultés d'accès à l'emploi, avec une démarche globale alliant mobilisation



et préparation des personnes, participation des entreprises, découverte des métiers, formations périphériques et techniques, immersion et évaluation des compétences, mise en relation et suivi dans l'emploi.

La mobilisation des publics est travaillée en lien avec la Régie de Quartier Laxou Provinces, qui intervient directement auprès des publics des différents quartiers QPV en proposant par exemple des après-midis de sensibilisation, de la communication dans les halls d'immeubles.

La démarche de formations comprend 3 volets :

- Un volet employabilité ou soft skills : comportements sur un chantier, bases en hygiène et sécurité, travail en équipe, travail en hauteur, désamiantage, habilitation électrique de premier niveau, etc.
- Un volet professionnalisation : 40 modules de 35 heures à 140 heures pour fournir des bases techniques, liées surtout aux métiers de second œuvre (électricité, menuiserie, plomberie, etc.) et à la maçonnerie.
- Un volet évaluation des compétences qui permet aux personnes de faire valoir leurs acquis auprès des entreprises.

Les trois volets ne sont pas construits sous forme d'un parcours linéaire ; les personnes peuvent intégrer des modules dans les trois volets en fonction de leur parcours, de leur situation d'entrée, de leur capacités et compétences. Elles sont appelées également à se tester par le biais de période d'immersion en entreprise.

L'expérimentation porte sur 8 métiers : pose en menuiserie, plomberie, pose de carrelage et de revêtement de sol, pose de moquette, peinture en bâtiment et peinture de façade, électricité, plaquisterie, maçonnerie de gros œuvre.

Les entreprises engagées dans la démarche : Lagarde et Mérégnani, Finitions carrées, Rabot Dutilleul, SBI, GTM Halle, Cassin.

Résultats de l'action :

Parmi les 58 personnes qui sont entrées dans cette action, 25 sont en emploi, à fin septembre 2021.

Partenaires mobilisés :

- ANRU ;
- Maison de l'emploi/PLIE ;



Le Tour de France de la Clause Sociale



- Facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale ;
- SIAE ;
- Entreprises ;
- Associations ;
- Bailleurs sociaux ;
- Centre de formation.



FICHE BONNE PRATIQUE

Formation en désamiantage avec CDI ou CDI de Chantier

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : PLIE de Clermont Auvergne Métropole

Type de structure : Maison de l'emploi / PLIE

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

Département : Puy-de-Dôme (63)

Contact : Yassin BOUMALLASSA : yboumallassa@clermontmetropole.eu

Éléments de contexte

Mise en œuvre en : 2021

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

Répondre aux besoins d'emploi et de formation par les actions suivantes :

- Accompagnement des entreprises
- Aller-vers / Repérage de publics invisibles
- Mobilisation des habitants des QPV

Contenu de l'action :



Dans le cadre du NPNRU, les chantiers de désamiantage ne sont pas exempts d'objectifs d'insertion. Toutefois, des difficultés sont à prendre en compte pour la réalisation de clauses sociales sur ces chantiers, car le recrutement de personnes en intérim n'est pas autorisé.

Le PLIE de Clermont Auvergne Métropole a déployé une démarche pour accompagner une entreprise à recruter du personnel et à répondre à la clause sociale dans ce cadre :

- Les organismes de formation du territoire ne dispensant pas de formation en désamiantage (opérateur en désamiantage sous-section 3), Pôle Emploi a accepté de financer la formation proposée sur le territoire de Lyon et les frais annexes (déplacements, hôtels, etc.).
- Une session de recrutement a été mise en place avec l'ensemble des partenaires de l'emploi du territoire (Mission locale, Cap Emploi, Pôle-emploi, PLIE, Maisons de quartiers, associations locales, etc.). 19 personnes étaient présentées lors de l'information collective, 13 ont été reçues en entretiens individuels et 5 candidatures ont été retenues par l'entreprise et un sous-traitant.

Résultats :

4 personnes ont finalement réalisé la formation et 3 ont réussi l'examen final. 2 personnes ont signé un CDI et 1 personne a signé un CDI de chantier.

Partenaires mobilisés :

- Service public de l'emploi ;
- Facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale ;
- Entreprises.



FICHE BONNE PRATIQUE

Projet de pré-qualification et de professionnalisation

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Toulouse Métropole Emploi

Type de structure : Maison de l'Emploi

Région : Occitanie

Département : Haute-Garonne (31)

Contact : Noara BENZEKRI: n.benzekri@emploi-tme.org

Éléments de contexte

Mise en œuvre en : 2020

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action : L'action vise à professionnaliser les bénéficiaires des clauses sociales pour sécuriser les parcours et répondre aux besoins d'emploi du territoire dans le secteur des travaux publics.

Contenu de l'action :

Une action de pré-qualification et de professionnalisation des publics est mise en œuvre dans le cadre du Grand projet du Parc des expositions de Toulouse Métropole (MEETT) sur la partie travaux publics.



L'action se divise en deux volets :

- 1) Préparer à la qualification - professionnalisation avec des actions de découverte des métiers du secteur des travaux publics, la validation du projet professionnel et la sécurisation du début de parcours des publics.
- 2) Préparer un titre professionnel avec la mise en place d'un rythme adapté au profil de chacun des candidats, la prise en compte des spécificités des publics les plus éloignés de l'emploi et la mise en œuvre d'une formation reposant sur un calendrier adapté aux publics et aux besoins de l'entreprise.

Résultats :

Dans le cadre du MEETT, 9 candidats ont bénéficié d'une pré-qualification mise en place avec la Fédération Régionale des Travaux Publics.

Partenaires mobilisés :

- ETTI (CIPi - contrat d'insertion professionnelle intérimaire) ;
- Fédération Régionale des Travaux Publics.



FICHE BONNE PRATIQUE

Passeport Chantier BTP

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Mission Locale Jeunes Grand Avignon

Type de structure : Service public de l'emploi

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Département : Vaucluse (84)

Contact : Laurence BOURGER : laurencebourger@missionlocale-avignon.asso.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre depuis : septembre 2021

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Favoriser l'obtention d'habilitations par les publics et le développement d'une posture professionnelle ;
- Répondre aux besoins de pré-formation des publics non qualifiés pour faire face à la nécessité croissante de main d'œuvre, notamment dans le cadre des opérations du NPNRU ;
- Sensibiliser les personnes à la sécurité sur les chantiers.



Contenu de l'action :

L'action se déroule sur une durée de deux ou trois semaines.

Une semaine préalable, optionnelle, permet suite à une évaluation linguistique, une remise à niveau en français pour les personnes concernées.

Durant la première semaine, les personnes ont la possibilité de :

- Appréhender les risques pour travailler en sécurité sur un chantier ;
- S'acculturer à la vie sur un chantier ;
- Acquérir une posture professionnelle sur un chantier ;
- Acquérir le vocabulaire sur un chantier ;
- Obtenir des habilitations comme l'AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux), l'habilitation électrique BE/BS ;
- Se préparer à l'embauche et découvrir les techniques de recherche d'emploi.

La seconde semaine permet aux stagiaires de découvrir les métiers du second œuvre sur plateaux techniques.

Résultats de l'action :

- Mise à l'emploi des stagiaires à l'issue de la formation dans le cadre des clauses d'insertion ;
- Partenariat avec une ETTI et un GEIQ ;
- Réponse aux besoins des entreprises en matière de sécurité sur les chantiers et posture professionnelle pour une main d'oeuvre non qualifiée et non expérimentée.

Partenaires mobilisés :

- Service public de l'emploi ;
- Organismes de formation ;
- Facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale ;
- Structures d'insertion par l'activité économique ;
- Entreprises ;
- Associations.



FICHE BONNE PRATIQUE

L'école des Geeks du bâtiment

Identité de la structure porteuse

Structures porteuses de l'action : Impala Avenir / Alliade Habitat / Les Clés de l'Atelier / Constructys

Type de structure : Association / Bailleur social / Organisme de formation / OPCO

Région : National / Auvergne-Rhône-Alpes

Département : National / Rhône (69)

Contact : contact@impalaavenir.com / Anaelle PAUL : a.paul@alliade.com

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2022

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Aller-vers les publics plus éloignés de l'emploi, notamment les jeunes ;
- Proposer un parcours court pré-qualifiant dans un secteur en tension ;
- Mobiliser les acteurs au profit de la vie et du dynamisme des quartiers.

Contenu de l'action :

La démarche se divise en plusieurs volets :

- Le repérage des jeunes, notamment dans les QPV, grâce à des actions de sourcing ciblées auprès des relais de terrain (par exemple : les bailleurs sociaux, gardiens d'immeuble, association de quartier, commerces de proximité, etc.) ;
- Le montage d'une formation courte, pratique, pré-qualifiante et rémunérée de 3 mois, pour un accès à l'emploi rapide dans les métiers du second œuvre (12 à 14 stagiaires par session). Les formations concernent le métier d'agent polyvalent de maintenance du bâtiment et les techniques de base dans ce secteur, dans les métiers de l'électricité, de la plomberie, de la peinture, etc. ;
- La mise en place d'un accompagnement renforcé à l'emploi (présentation des techniques de recherche, actions de coaching, etc.) et d'un accompagnement social pour permettre la levée des freins périphériques ;
- La mobilisation du réseau d'entreprises pendant (avec des stages) et après la formation pour assurer une insertion professionnelle à l'issue du parcours. Une session de job dating est organisée dans ce cadre suite à la formation.



Quatre porteurs de projets mettent en œuvre la démarche :

- Un porteur de projet national, l'association Impala Avenir qui met en œuvre des projets sociaux dans les territoires visant l'inclusion des personnes très éloignées de l'emploi dans les secteurs en tension ;
- Le bailleur social Alliade Habitat, expert du territoire, qui aide à l'implantation de la démarche par la mobilisation des locataires et des partenaires, la mise à disposition du local pour la tenue des formations et qui soutient financièrement le projet.
- Un organisme de formation, Les Clés de l'Atelier, spécialisé dans les métiers du bâtiment second œuvre, qui intervient au cœur du quartier des Minguettes à Vénissieux.



- Un Opérateur de Compétences (OPCO) pour le financement de la préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) et la mise en réseau avec les entreprises du bâtiment.

De nombreux partenaires interviennent dans le cadre de la démarche :

- Les prescripteurs et associations de quartiers (service public de l'emploi, SIAE, associations comme Voisins Malins, éducateurs spécialisés, acteurs de la prévention, partenaires du secteur sportif, centres sociaux, etc.) ;
- Les entreprises proposant des emplois dans ce secteur ;
- Les partenaires institutionnels (Métropole de Lyon, MMI'e, Pôle Emploi etc.) ;

La démarche est soutenue par Pôle Emploi et Constructys.

Résultats :

- La première session locale s'est tenue du 25/04/22 au 19/07/22. 8 stagiaires sur 12 inscrits ont terminé la formation.
- 100% de ces derniers ont obtenu un emploi à l'issue de la formation, dont 80% en alternance.

Partenaires mobilisés :

- ANRU ou services déconcentrés de l'ANRU ;
- EPCI / Communes ;
- Service public de l'emploi ;
- Maisons de l'emploi / PLIE ;
- Facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale ;
- Structures d'insertion par l'activité économique ;
- Entreprises ;
- Associations ;
- Bailleurs sociaux.



FICHE BONNE PRATIQUE

BÂTIR : agir pour le logement et l'emploi des réfugiés BPI

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Les Clés de l'Atelier / Alliade Habitat

Type de structure : Organisme de formation / Bailleur social

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

Département : Rhône

Contact : Anaëlle PAUL : a.paul@alliade.com

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2020

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Favoriser l'intégration professionnelle des réfugiés statutaires dans le secteur porteur du bâtiment ;
- Permettre l'accès au logement pendant et après le parcours d'accompagnement ;
- Sensibiliser les acteurs à l'interculturalité.

Contenu de l'action :



« BÂTIR » est un dispositif visant à mener de front l'accès au logement et à l'emploi pour des bénéficiaires de la protection internationale (BPI) réalisant une formation aux métiers du second œuvre. Alliade Habitat avec Action Logement Services et Soli'AL proposent d'accompagner les BPI dans leur parcours logement, du démarrage de la formation jusqu'à l'obtention d'un emploi pérenne.

Ce projet s'étale sur 3 ans avec 6 promotions de 20 stagiaires chacune (dernière promotion en avril 2023).

Le parcours de formation de 3 mois est adapté et basé sur une approche multidimensionnelle afin de lever l'ensemble des freins rencontrés par les BPI lors de leur intégration (langue, logement, santé...) :

- Une formation technique/français axée sur la pratique, l'apprentissage de la langue française et du vocabulaire professionnel ;
- Un accompagnement individualisé axé sur la levée des freins socioprofessionnels par une démarche de coaching professionnel personnalisé ;
- Des activités manuelles et culturelles pour favoriser la prise de confiance et d'autonomie et le tissage de liens socioprofessionnels ;
- Des modules transverses ciblant par exemple l'apprentissage du code et du permis de conduire pour favoriser l'inclusion à long terme des bénéficiaires.

Alliade Habitat en partenariat avec Action Logement Services et Soli'AL, l'association « Entre2Toits » et Anne Gauthier (assistante sociale) proposent d'accompagner les BPI dans leur parcours logement, du démarrage de la formation jusqu'à l'obtention d'un emploi pérenne. Un diagnostic logement pour chacun des stagiaires est réalisé en amont de la formation avec la mise en place si nécessaire d'une solution logement ainsi que d'un accompagnement vers un logement de droit commun.

Résultats :

Les impacts ciblés sur toute la durée du projet sont les suivants :

- Préqualifier 120 personnes sur 3 ans ;
- Suite à la démarche : 60 à 75% de publics en formation qualifiante/diplômante ;
- Suite à la démarche : 25 à 40% des publics en emploi ;



- Réaliser 60 diagnostics sociaux en vue d'un accompagnement social lié au logement ;
- Mobiliser 60 offres de logements à destination des BPI entrant dans le dispositif.

Partenaires mobilisés :

- Services déconcentrés de l'Etat ;
- Conseil régional ;
- EPCI / Communes ;
- Service public de l'emploi ;
- Maisons de l'emploi / PLIE ;
- Facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale ;
- Structures d'insertion par l'activité économique ;
- Entreprises ;
- Associations ;
- Bailleurs sociaux.



III. Coordonner les acteurs et les projets

FICHE BONNE PRATIQUE

Anticiper les compétences nécessaires dans le cadre des opérations du NPNRU

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Entreprendre Ensemble Dunkerque

Type de structure : Maison de l'emploi / PLIE

Région : Hauts-de-France

Département : Nord

Contact : Jérôme SWYNGEDAUF : jerome.swyngedauw@eedk.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre en : depuis 2021

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Améliorer le sourcing des publics sur les opérations du NPNRU ;
- Adapter la formation des publics en fonction des besoins sur les opérations du NPNRU.



Contenu de l'action :

La démarche repose sur la réalisation d'une revue de marchés permettant d'identifier le nombre d'heures d'insertion qui devront être réalisées sur chacun d'entre eux et les métiers concernés.

Cela permet de :

- Repérer et mobiliser des publics en fonction des métiers concernés par la clause sociale ;
- Anticiper les besoins en formation des publics ;
- Orienter en fonction les demandes de formations ;
- Favoriser les entrées en formation en amont des chantiers

Partenaires mobilisés :

- ANRU ou services déconcentrés de l'ANRU ;
- Conseil régional ;
- Organismes de formation ;
- Entreprises.



FICHE BONNE PRATIQUE

Mise en place d'une procédure de suivi des objectifs d'insertion du NPNRU

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Nantes Métropole

Type de structure : EPCI

Région : Pays-de-la-Loire

Département : Loire-Atlantique

Contact : Marie LE BORGNE : marie.le-borgne@nantesmetropole.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2020

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Mettre en place une procédure pour favoriser le repérage des marchés du NPNRU ;
- Impliquer l'ensemble des acheteurs du territoire dans l'atteinte des objectifs d'insertion des opérations du NPNRU ;
- Impliquer les partenaires de la politique de la ville et de l'insertion, notamment les SIAE, dans l'atteinte des objectifs d'insertion des opérations du NPNRU.



Contenu de l'action :

Plusieurs outils ont été mis en place par Nantes Métropole :

- Ajout d'une rubrique dédiée à l'ANRU dans leur fiche d'étude de faisabilité insertion. Cette dernière est complétée par chaque acheteur dans le cadre de la prise de contact avec la collectivité. L'objectif ici est de pouvoir identifier si le marché est cofinancé par l'ANRU et à quelle ligne de la maquette il correspond.
- Diffusion d'une information trimestrielle des marchés du NPNRU en cours et de leurs objectifs d'insertion à l'ensemble des parties prenantes (Mission politique de la Ville, services de l'État, acteurs de terrain, partenaires de l'emploi et structures d'insertion) afin que chacun puisse avoir un état des lieux régulier.
- Diffusion d'une information trimestrielle aux acheteurs concernés sur l'avancée de la réalisation de leurs objectifs insertion (nombre d'heures d'insertion inscrites dans la maquette, nombre d'heures d'insertion prévues dans des marchés et nombre d'heures d'insertion réalisées par des habitants des QPV). L'objectif est que les acheteurs soient impliqués dans le suivi de ces objectifs et puissent être en alerte si les résultats n'évoluent pas comme il le fallait.
- Organisation des réunions régulières avec les bailleurs, la Mission politique de la Ville et le service de l'Habitat afin d'identifier les projets de reconstitutions de logement en VEFA.
- Réalisation d'une comparaison annuelle chaque année de l'avancée des heures d'insertion réalisées par les habitants des QPV et de l'avancement financiers des programmes par projet afin d'être en alerte sur le sujet.

Résultats : L'impact ciblé est de faire en sorte de réunir toutes les conditions pour que les marchés du NPNRU soient une réelle opportunité pour les habitants des QPV en recherche d'emploi.

Partenaires mobilisés :

- ANRU ou services déconcentrés de l'ANRU ;
- EPCI / Communes ;
- Service public de l'emploi ;
- Maisons de l'emploi / PLIE ;



Le Tour de France de la Clause Sociale



- Facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale ;
- Structures d'insertion par l'activité économique ;
- Acheteurs publics.



FICHE BONNE PRATIQUE

Organisation de rencontres entre les entreprises et les partenaires sur le NPNRU

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Nantes Métropole

Type de structure : EPCI

Région : Pays-de-la-Loire

Département : Loire-Atlantique

Contact : Marie LE BORGNE : marie.le-borgne@nantesmetropole.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2020

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action : Informer les entreprises sur la spécificité des opérations ANRU (notamment la priorité donnée aux habitants des QPV) et créer du lien entre les partenaires de l'emploi et de l'insertion et les entreprises.

Contenu de l'action :

Dans le cadre des grosses opérations de travaux du NPNRU, Nantes Métropole organise des temps d'échanges spécifiques entre les entreprises concernées et les partenaires avant le démarrage des travaux.



Cela permet de présenter les acteurs du territoire à l'ensemble des entreprises (attributaires et co-traitantes) et que les entreprises puissent de leur côté présenter leurs métiers, leurs contraintes et leurs besoins de main d'œuvre.

Résultats : Ces temps d'échanges sont plébiscités par l'ensemble des parties prenantes. La part d'habitants des QPV sur les opérations sur lesquelles cette action a été mise en œuvre est souvent plus élevée que sur les autres opérations.

Partenaires mobilisés :

- Service public de l'emploi ;
- Maisons de l'emploi / PLIE ;
- Facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale ;
- Structures d'insertion par l'activité économique ;
- Entreprises.



FICHE BONNE PRATIQUE

Mise en place et animation d'un réseau régional de facilitateurs en Occitanie

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Toulouse Métropole Emploi

Type de structure : Maison de l'Emploi

Région : Occitanie

Département : Haute-Garonne (31)

Contact : Edouard GUERREIRO : e.guerreiro@emploi-tme.org

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2016

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Harmoniser les pratiques des facilitateurs de la clause sociale sur la Région Occitanie ;
- Soutenir la professionnalisation des facilitateurs de la clause sociale ;
- Mailler l'ensemble du territoire régional par un réseau de facilitateurs ;
- Apporter une réponse structurée aux acheteurs régionaux.



Contenu de l'action :

Un coordinateur régional a été désigné pour la région Occitanie et a réalisé les missions suivantes :

- Mise en place d'une organisation spécifique pour le suivi des marchés de l'Etat sur l'ensemble du territoire ;
- Animation du réseau des facilitateurs de la clause sociale (4 à 5 réunions sont organisées par an dans ce cadre) ;
- Prospections des acheteurs régionaux
- Valorisation du réseau régional des facilitateurs de la clause sociale auprès des partenaires et des acheteurs ;
- Valorisation des données régionales de la clause sociale par le biais d'un observatoire.

Résultats :

Depuis le lancement de la démarche :

- Un réseau régional a été structuré pour couvrir l'ensemble de la région Occitanie ;
- Des outils communs ont été produits et appropriés par les facilitateurs de la clause sociale ;
- Une démarche coordonnée a été mise en place, notamment pour le suivi de la clause sociale des marchés de l'Etat et des projets à fort impact.

Partenaires mobilisés :

- Services déconcentrés de l'Etat
- Maisons de l'emploi / PLIE
- Structures porteuses de la clause sociale.



FICHE BONNE PRATIQUE

Organisation métropolitaine au bénéfice de l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Maison de l'emploi de Lille et Maison de l'initiative et de l'emploi du Roubaisis

Type de structure : Maison de l'emploi

Région : Hauts-de-France

Département : Nord

Contact : Sabine DOUAY : clauses-sociales@mie-roubaix.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre en : Depuis 2010

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Développer les clauses sociales d'insertion ;
- Favoriser l'homogénéisation des pratiques entre les structures du territoire et ainsi la valorisation d'un discours et de pratiques cohérentes auprès des donneurs d'ordre et des entreprises ;
- Favoriser l'accès des habitants aux offres d'emploi liées à la clause sociale ;



- Mutualiser les opérations afin que les habitants des territoires de la métropole puissent intervenir sur des marchés d'autres territoires et donc avoir accès à davantage d'opportunités et d'heures d'insertion ;
- Accueil et appui des nouveaux facilitateurs du territoire.

Contenu de l'action :

Près de soixante donneurs d'ordre intègrent des clauses sociales dans les marchés sur le territoire de la métropole européenne de Lille. Huit Maisons de l'emploi oeuvrent au profit de la mise en œuvre et de l'efficacité des clauses sociales sur le territoire au profit de plus de 200 000 habitants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces structures ont mis en place une organisation commune autour de la clause sociale :

- L'organisation de réunions mensuelles entre les facilitateurs du territoire (partage de sujets d'actualités, d'expériences, de difficultés, etc.) ;
- La désignation de binômes de facilitateurs pour répondre aux besoins des donneurs d'ordre et des entreprises ;
- Une fusion des bases du « logiciel Clause » de chaque structure pour créer une base métropolitaine commune sur la clause sociale. De nombreux marchés concernant plusieurs communes, la fusion des bases permet de faciliter le suivi des marchés et de donner à chacun une vision globale de l'activité sur la métropole. Les Maisons de l'emploi de Lille et de Roubaix s'assurent de la bonne utilisation de la base métropolitaine, un guide de saisie a été rédigé et des réunions sont organisées pour harmoniser les pratiques sur l'utilisation de l'outil.
- L'écriture paragée d'une charte locale d'insertion dans le cadre de l'ANRU. La Maison de l'emploi de Lille et la Maison de l'emploi de Roubaix représentent l'ensemble des facilitateurs du territoire dans le cadre des groupes de travail.

Partenaires mobilisés :

- ANRU ou services déconcentrés de l'ANRU ;
- Services déconcentrés de l'Etat ;
- Conseil Régional ;
- Conseils départementaux ;
- EPCI / Communes ;
- Service public de l'emploi ;
- Maisons de l'emploi / PLIE ;
- Facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale ;



Le Tour de France de la Clause Sociale



- Structures d'insertion par l'activité économique ;
- Entreprises ;
- Associations ;
- Bailleurs sociaux ;
- Promoteurs privés.



FICHE BONNE PRATIQUE

Cellule opérationnelle emploi et clause sociale dans le cadre du NPNRU

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Département Hautes-Pyrénées

Type de structure : Conseil départemental

Région : Occitanie

Département : Hautes-Pyrénées

Contact : Esther GARCIA : esther.garcia@ha-py.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre en : depuis 2021

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Favoriser la coordination entre les partenaires dans le cadre du NPNRU ;
- Favoriser le repérage et l'emploi des habitants des QPV.

Contenu de l'action :

Depuis 2021, la chargée des clauses sociales du Département Hautes-Pyrénées anime un lieu d'échange partenarial visant à coordonner les partenaires locaux au profit de l'emploi des habitants des QPV dans le cadre de



la réalisation des clauses sociales liées au NPNRU du Département (Quartier Ophite à Lourdes et Quartier Bel-Air à Tarbes).

Cette démarche est mise en place dans le cadre d'une charte insertion signée par tous les partenaires du NPNRU (dans cette dernière, l'objectif d'insertion en termes de clauses sociales a été fixé à 10 % des heures réalisées).

Plusieurs actions sont mises en œuvre dans ce cadre :

- Organisation de réunions partenariales afin de procéder à un repérage de proximité des publics QPV ;
- Préparation en amont du public repéré et mise en place des pré-formations avant l'intégration en entreprises et sur les chantiers ;
- Accompagnement des bénéficiaires de la clause sociale pour s'assurer d'une sortie positive en emploi ou en formation.

Le projet se poursuivra en 2023 avec de nouvelles actions et les objectifs suivants :

- La mobilisation des prescripteurs, des acteurs des QPV et des SIAE, pour repérer les candidats QPV éligibles aux clauses sociales et les mettre en lien avec les entreprises concernées ;
- L'organisation d'évènements à destination des entreprises et des candidats (par exemple : job dating, petits-déjeuners, etc.) ;
- La sensibilisation des donneurs d'ordre et des bailleurs sociaux aux marchés réservés et aux achats d'insertion et de qualification dans le cadre du NPNRU afin d'atteindre les objectifs d'insertion fixés dans les conventions.

Résultats :

- Entre 2021 à 2023, 3 réunions ont pu être organisées ;
- Un état de lieu partagé a été réalisé et a permis d'identifier :
 - Les outils existants concernant l'accompagnement et le suivi des publics ;
 - L'offre de formation disponible ;
 - Les publics (anonymisés) potentiellement concernés dans les QPV.

Partenaires mobilisés :

- ANRU ou services déconcentrés de l'ANRU ;



Le Tour de France de la Clause Sociale



- Services déconcentrés de l'Etat ;
- Conseil Départemental ;
- Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées et GIP Politique de la Ville ;
- Centre social de de la Ville de Lourdes ;
- Service public de l'emploi ;
- Bailleurs sociaux ;
- Structures d'insertion par l'activité économique ;
- Associations.



FICHE BONNE PRATIQUE

Organisation territoriale au profit de l'emploi et de l'insertion dans les grands projets locaux

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Nantes Métropole

Type de structure : EPCI

Région : Pays-de-la-Loire

Département : Loire-Atlantique

Contact : Marie LE BORGNE : marie.le-borgne@nantesmetropole.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2022

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Anticiper et accompagner les entreprises du BTP dans le cadre des grands projets du territoire ;
- Limiter ou réduire les tensions de recrutement dans la filière BTP ;
- Permettre aux publics fragiles et notamment aux femmes d'accéder aux opportunités d'emploi de ce secteur ;
- Eviter une déstabilisation du tissu économique local.



Contenu de l'action :

Le facilitateur de la clause sociale, via son rôle de guichet unique, a une vision globale des chantiers à venir et donc des besoins de main d'œuvre. A la mi-août 2022, 29 chantiers BTP/Travaux publics contenant une clause de 5.000 heures d'insertion minimum étaient programmés entre 2022 et 2027 sur le territoire de la métropole de Nantes. Cela représentait un total d'environ 680.000 heures d'insertion sur la période.

L'équipe de facilitateurs de clause sociale du territoire a ainsi alerté les acteurs de l'emploi et de l'insertion sur la concomitance de très grands chantiers structurants sur le territoire qui allaient générer de très nombreux besoins de main d'œuvre dans la filière BTP et notamment dans le cadre des parcours d'insertion.

Les tensions de recrutement sur le secteur BTP préexistaient sur le territoire et suite à cette alerte, plusieurs réunions ont été organisées avec l'ensemble des parties prenantes : DREETS, la DDETS, la Région, le Département, Pôle Emploi, l'ATDEC, la FFB, Constructys et AKTO.

Le gros chantier, point de départ de cette action, est la construction d'un nouveau CHU générant à lui seul 212.000 heures d'insertion. Les chantiers du NPNRU ont été également très vite repérés comme des chantiers structurants à travailler dans le cadre de cette action.

Dans ce contexte, un comité de pilotage et des groupes de travail ont été créés afin de mener une démarche collective pilotée par la Métropole et d'anticiper, de préparer et de faciliter les recrutements sur les grands projets BTP du territoire. Deux points de vigilance ont été validés par les parties prenantes : le maintien de la structuration du tissu économique local et l'accès des emplois aux personnes les plus en difficulté sur le marché du travail.

Des actions spécifiques en découleront sur différents thèmes : la découverte de métiers, l'accompagnement au recrutement, la préparation des publics, la marque employeur, etc.

Partenaires mobilisés :

- Services déconcentrés de l'Etat ;
- Conseil régional ;
- Conseils départementaux ;
- EPCI / Communes ;
- Service public de l'emploi ;



Le Tour de France de la Clause Sociale



- Maisons de l'emploi / PLIE ;
- Facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale ;
- Entreprises.



FICHE BONNE PRATIQUE

Guichet unique clause sociale du Grand Reims

Identité de la structure porteuse

Structures porteuses de l'action : Grand Reims / CRESS Grand Est

Type de structure : EPCI / Association

Région : Grand Est

Département : Marne (51)

Contact : Rachid EL GHALLOUSSI : Rachid.ELGHALLOUSSI@reims.fr /
Chafiaà MEBARKI : c.mebarki@cress-grandest.org

Éléments de contexte

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Développer la clause sociale sur l'ensemble du territoire ;
- Harmoniser les pratiques relevant de la clause sociale sur le territoire.

Contenu de l'action :

Le guichet unique du territoire intervient notamment sur les missions suivantes :

- L'accompagnement des donneurs d'ordre publics et privés (promotion du dispositif, aide à la rédaction des clauses sociales, diversification des marchés, etc.) ;



- La mobilisation des acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion (animation du réseau de partenaires, capitalisation des données, communication sur le territoire, etc.) ;
- La gestion administrative (suivi administratif, saisie des données de la clause sociale, etc.) ;
- L'accompagnement des entreprises (soutien dans la réalisation de la clause sociale, aide au choix des modalités de recrutement, validation de l'éligibilité des publics, etc.).

Partenaires mobilisés :

- ANRU ou services déconcentrés de l'ANRU ;
- Services déconcentrés de l'Etat ;
- Conseil Régional ;
- Conseils départementaux ;
- EPCI / Communes ;
- Service public de l'emploi ;
- Maisons de l'emploi / PLIE ;
- Facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale ;
- Structures d'insertion par l'activité économique ;
- Entreprises ;
- Associations ;
- Bailleurs sociaux ;
- Promoteurs privés.



FICHE BONNE PRATIQUE

Organisations de réunions régulières autour de la clause sociale avec les partenaires locaux

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : GIP AGIRE Val de Marque

Type de structure : Maison de l'emploi / PLIE

Région : Hauts-de-France

Département : Nord

Contact : Yassine BASRAOUI : yassine.basraoui@valdemarque.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre en : depuis 2021

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Informer et mobiliser les partenaires sur la mise en œuvre de la clause sociale ;
- Développer des actions communes sur le territoire.

Contenu de l'action :

Un comité opérationnel regroupe tous les acteurs de l'emploi sur la commune de Hem afin de :



Le Tour de France de la Clause Sociale



- Mettre en place des groupes de travail communs ;
- Travailler conjointement sur le repérage et le suivi des publics ;
- Permettre une vision commune sur la réalisation des objectifs d'insertion dans le cadre du NPNRU.

Partenaires mobilisés :

- ANRU ;
- Ville de Hem ;
- Service public de l'emploi ;
- Maisons de l'emploi / PLIE ;
- Facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale ;
- SIAE ;
- Bailleurs sociaux ;
- Entreprises ;
- Associations.



FICHE BONNE PRATIQUE

Atelier d'insertion partenarial

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : PLIE de l'Arrondissement de Béthune

Type de structure : Maison de l'emploi / PLIE

Région : Hauts-de-France

Département : Pas-de-Calais

Contact : Julie MOITEL : julie.moitel@plie-bethune.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre en : depuis 2021

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Améliorer le repérage des publics du territoire ;
- Mobiliser les partenaires locaux.

Contenu de l'action :

Chaque mois, un « atelier d'insertion » est organisé par la Ville et le PLIE en lien avec les partenaires de l'insertion et de l'emploi du territoire (Service public de l'emploi, Conseil départemental, SIAE, CCAS, DDT, associations locales,



etc.). Cet atelier permet notamment de développer des actions communes sur le repérage et la mobilisation des publics avec une attention particulière sur la mixité des publics (publics féminins, travailleurs en situation de handicap, etc.).

Partenaires mobilisés :

- ANRU ;
- Conseil régional ;
- Conseil départemental ;
- Communes ;
- Service public de l'emploi ;
- Maisons de l'emploi / PLIE ;
- Facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale ;
- SIAE ;
- Bailleurs sociaux ;
- Associations.



FICHE BONNE PRATIQUE

Mobilisation des partenaires sociaux et de l'emploi dans les QPV

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

Type de structure : EPCI / Communes

Région : Nouvelle-Aquitaine

Département : Corrèze

Contact : Karine BERGER : karine.berger@agglodebrive.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2019

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Améliorer le repérage et l'orientation des publics vers et suite à la clause sociale ;
- Améliorer l'accès et le retour à l'emploi des publics grâce ou suite à la clause sociale.

Contenu de l'action :



Les facilitateurs de la clause sociale organisent régulièrement des rencontres avec les partenaires du territoire, notamment dans les QPV, comme les assistants sociaux, les référents RSA, les conseillers de la Mission Locale, les référents insertion des Centres sociaux, les Structures de l'insertion par l'activité économique, le GEIQ, etc.

Ces rencontres permettent d'échanger des informations sur les publics et les dispositifs et d'identifier des solutions en termes de suites de parcours (clause sociale, PMSMP, vistes de chantiers, propositions d'emploi, etc.).

Partenaires mobilisés :

- Conseils départementaux ;
- EPCI / Communes ;
- Service public de l'emploi ;
- Facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale .



IV. Favoriser l'accès des structures inclusives à la commande publique

FICHE BONNE PRATIQUE

La sous-traitance aux structures de l'insertion et du handicap comme critère d'attribution

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Relais 2D / Relais Chantiers

Type de structure : Société coopérative d'intérêt collectif

Région : Grand-Est

Département : Bas-Rhin (67)

Contact : Olivier WENDLING : owendling@relais2d.eu

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2021

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :



- Soutenir le développement des structures de l'IAE et du handicap du territoire via la commande publique ;
- Renforcer l'employabilité des publics majoritairement issus des QPV.

Contenu de l'action :

Les projets de renouvellement urbain comportent fréquemment des prestations à fort taux de main d'œuvre, telles que le curage préservant, le nettoyage de chantier, le déménagement, les travaux de peinture, d'entretien des espaces verts, etc. (activités sur lesquelles les SIAE et STPA sont positionnées).

Lorsqu'une opération de renouvellement urbain est conduite sous forme de marché global (conception-réalisation, marché de performance, etc.) ou sous forme de lot unique (non-allotissement), il n'est pas possible d'utiliser le levier du marché réservé, qui permet habituellement d'orienter certaines prestations vers les structures de l'insertion et du handicap.

Pour permettre la mobilisation des structures de l'IAE et du handicap dans les marchés globaux, Relais 2D propose aux maîtres d'ouvrage d'inclure dans la consultation un critère d'attribution du marché relatif à la part d'activité que le titulaire s'engage à confier (co-traitance / sous-traitance) aux structures de l'insertion et du handicap. Ce critère est pondéré à hauteur de 5%.

Ce process se déroule de la manière suivante :

- Identifier dans le cahier des charges les prestations qui pourraient être confiées à ces structures ;
- L'entreprise soumissionnaire se positionne en choisissant les prestations qu'elle souhaite confier à ces structures ;
- L'entreprise la mieux-disante sur ce critère obtient les 5 points dévolus.

Ce critère est facilement notable, par le biais d'une grille d'analyse. Il est également facilement contrôlable par le facilitateur.

Partenaires mobilisés :



Le Tour de France de la Clause Sociale



- Facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale ;
- Structures d'insertion par l'activité économique ;
- Entreprises ;
- Maitres d'ouvrages.



FICHE BONNE PRATIQUE

Développement des marchés réservés aux SIAE par une action de sourcing systématique

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Nantes Métropole

Type de structure : EPCI

Région : Pays-de-la-Loire

Département : Loire-Atlantique

Contact : Marie LE BORGNE : marie.le-borgne@nantesmetropole.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2021

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Favoriser l'accès des structures de l'IAE à la commande publique ;
- Développer les parcours d'insertion en lien avec les structures de l'IAE.

Contenu de l'action :



Sur le territoire de Nantes Métropole, les marchés réservés aux SIAE sont bien développés. Le territoire considère que ces marchés sont un atout à plusieurs égards :

- Les SIAE sont bien mieux connues et identifiées par les acheteurs publics ;
- L'activité concernée est prévisible sur plusieurs années grâce à la mise en œuvre des marchés de service sur une durée de 4 ans ;
- Les heures d'insertion sont réalisées dans des secteurs d'activité variés et bénéficient également aux femmes.

Nantes Métropole a souhaité renforcer l'accès de ces structures à la commande publique en systématisant la sensibilisation des acheteurs, le repérage des marchés adéquats et le sourçage auprès des structures en amont du lancement des marchés. Pour chacun des marchés analysés sous l'angle de l'insertion et de la clause sociale, il est proposé à l'acheteur de réserver les marchés qui s'y prêtent. Un important travail de sensibilisation des acheteurs est nécessaire et réalisé dans ce cadre. Le cas échéant, le besoin est présenté aux structures de l'IAE intervenant dans les secteurs d'activité du marché et des mises en relation peuvent être effectuées entre ces dernières et l'acheteur. Ce process permet de sensibiliser et de sécuriser toutes les parties prenantes et d'augmenter le nombre de marchés réservés aux structures de l'IAE.

Résultats :

En 2 ans, la structure a pu accompagner le lancement de 20 nouveaux marchés réservés. Ce résultat ne prend pas en compte les marchés réservés renouvelés suite à une fin de marché et qui étaient déjà réservés auparavant.

Les secteurs d'activité concernés sont très variés, par exemple : Collecte et traitement de déchets, nettoyage de locaux ou fin de chantier, entretien d'espaces verts ou d'espaces naturels, Mobilité (fourniture d'appui vélo, entretien réparation de vélos), fournitures de paniers de légumes ou denrées alimentaires, location et entretien de linge, plastification de livres, matériel médical reconditionné, distribution de seaux à compost, fourniture de jeux et jouets, etc.

Partenaires mobilisés :

- Structures d'insertion par l'activité économique ;
- Acheteurs publics du territoire.



FICHE BONNE PRATIQUE

Légumerie départementale

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Villages Accueillants

Type de structure : Structure de l'Insertion par l'Activité Economique

Région : Occitanie

Département : Hautes-Pyrénées

Contacts : Villages Accueillants, Aurianne Bacho, villacleg@orange.fr
Département Hautes-Pyrénées, Esther Garcia : esther.garcia@ha-py.fr

Eléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2019

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

Plusieurs objectifs sont poursuivis dans le cadre de la démarche d'achat public du Conseil départemental :

- Soutenir l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et des autres publics ;
- Répondre aux besoins d'approvisionnement des légumes et fruits biologiques et conventionnels en circuit-court dans les cantines ;
- Valoriser les produits du territoire ;



- Favoriser la cuisine des produits grâce à la transformation effectuée par la légumerie (découpe et mise sous vide puis livraison dans les cantines scolaires des communes et collèges du Département).

Contenu de l'action :

Le territoire des Hautes-Pyrénées est un territoire rural avec environ 230.000 habitants.

« Villages accueillants » est une structure de l'insertion par l'activité économique qui a plusieurs activités : entretien des espaces verts, nettoyage, petits travaux et aménagements, ferme biologique et depuis peu, une légumerie.

Le projet de légumerie a été lancé à l'initiative du Conseil départemental 65. Après une phase de sourcing, qui a notamment permis d'identifier « Villages accueillants » pour leur activité de ferme biologique, un marché a été lancé pour fournir des fruits et légumes biologiques (issus du 65 et du 64) aux cantines de plusieurs écoles et collèges du département. La structure a ensuite remporté le marché.

Le projet repose sur de nombreux partenaires externes (par exemple, les communes de Séméac et d'Adour Madiran, qui ont soutenu juridiquement et politiquement la démarche) et internes (plusieurs services du département : clause sociale, insertion BRSA, commande publique, éducation et bâtiments, etc.).

Le marché a été lancé par le département. Les communes adhèrent au groupement et bénéficient des produits de la légumerie.

« Villages accueillants » collecte les légumes auprès des producteurs du territoire, les épluchent, les tranchent, et les mettent sous vide. Une autre SIAE, Récup'Actions 65 intervient sur la livraison des produits et les activités de récupération, de tri et de recyclage des déchets.

Le conditionnement permet aux cuisiniers d'avoir des produits bruts bios et de gagner du temps dans leur préparation.

Le projet permet de proposer aux publics des activités d'insertion très diversifiées.

Partenaires mobilisés :

- Conseil Départemental ;



Le Tour de France de la Clause Sociale



- EPCI / Communes ;
- Structures d'insertion par l'activité économique.



FICHE BONNE PRATIQUE

Groupement d'Associations intermédiaires pour répondre à un marché public départemental

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Intermed

Type de structure : Structure de l'insertion par l'activité économique

Région : Bourgogne-Franche-Comté

Département : Doubs (25)

Contact : Mathilde HUOT-MARCHAND : mathilde.huot-marchand@intermedges.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2019

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action : Le projet vise à créer des partenariats entre les SIAE pour favoriser l'accès de ces dernières à la commande publique.

Contenu de l'action :

Le projet a été initié il y a 3 ans par la directrice d'Intermed dans le but d'améliorer la capacité de la structure à répondre à des marchés publics notamment ceux concernant l'ensemble du département du Doubs.



Un groupement de six Associations Intermédiaires à été mis en place sur le Doubs pour répondre puis mettre en oeuvre un marché public sur le remplacement des personnels de nettoyage du département (collèges, centres médico-sociaux, hôtel du département).

Les avantages du marché sont de plusieurs ordres :

- Pour les Associations Intermédiaires, pouvoir se projeter sur une durée de 3 ans, vendre leur prestation à bon prix, intervenir sur un périmètre plus large ;
- Pour les salariés en insertion : un volume d'heures intéressant, une mission facile à valoriser dans le cadre de leur recherche d'emploi ;
- Pour les donneurs d'ordre : des réponses réactives pour le remplacement des personnels de nettoyage.

La structure souhaite dupliquer cette réponse à un marché en groupement sur d'autres secteurs.

Partenaires mobilisés :

- Conseil départemental ;
- Structures de l'insertion par l'activité économique.



FICHE BONNE PRATIQUE

Entretien régulier d'un parc de vélos par une structure d'insertion dans le cadre d'un marché public

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Recyclerie de l'Agglomération du Compiégnois

Type de structure : Structure d'insertion par l'activité économique

Région : Hauts-de-France

Département : Oise

Contact : Michel LEDUC : michel.leduc-recyclerie@rac60.com

Éléments de contexte

Mise en œuvre en : depuis 2014

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Faciliter le retour à l'emploi des publics ;
- Soutenir la coordination des enjeux sociaux et environnementaux.

Contenu de l'action :

Les salariés en insertion de la Recyclerie interviennent régulièrement sur une activité d'entretien d'un parc de vélos sur le territoire. Cette intervention se fait dans le cadre d'une prestation de service auprès de l'entreprise titulaire du marché de mise à disposition de vélos pour l'agglomération de Compiègne.



Le Tour de France de la Clause Sociale



La Recyclerie mène en parallèle des actions de sensibilisation sur l'usage du vélos en ville notamment auprès des étudiants.

Partenaires mobilisés :

- EPCI/Communes ;
- Entreprise.



FICHE BONNE PRATIQUE

Réalisation de déménagements par une structure d'insertion dans le cadre des opérations du NPNRU

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Main Forte

Type de structure : Structure d'insertion par l'activité économique

Région : Hauts-de-France

Départements : Pas-de-Calais / Nord

Contact : Elisabeth DARGENT : elisabeth.dargent@main-forte.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre en : depuis 1995

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Développer l'insertion dans le cadre du NPNRU ;
- Développer l'activité des SIAE.

Contenu de l'action :

La structure a été contactée par le bailleur Pas-de-Calais Habitat qui souhaitait développer une action d'insertion avec plusieurs structures sur une activité de déménagement. Un partenariat a ainsi été mis en place entre plusieurs structures :



- Un chantier d'insertion, APSA, intervient plus particulièrement sur les prestations associées au déménagement comme le démontage/montage des meubles ;
- L'entreprise d'insertion, Main Forte, intervient sur le transport des meubles dans le cadre des déménagements.

Cette démarche a permis à l'entreprise Main Forte de diversifier son activité et de proposer à ses salariés en insertion un support de travail avant l'obtention de leur « permis poids-lourds ».

Partenaires mobilisés :

- ANRU ;
- Conseil régional ;
- Conseil départemental ;
- Service public de l'emploi ;
- Maisons de l'emploi / PLIE ;
- SIAE ;
- Bailleurs sociaux.



FICHE BONNE PRATIQUE

Programme de coopération de l'ESS de Saint-Etienne Métropole

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Saint-Etienne Métropole

Type de structure : EPCI

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

Département : Loire (42)

Contact : Stéphanie ROMERO : stephanie.romero@saint-etienne-metropole.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2020

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action : Soutenir le développement du secteur de l'ESS et permettre la création d'emplois dans ces métiers grâce à la commande publique.

Contenu de l'action :

Sur le territoire de Saint-Etienne Métropole, le secteur de l'économie sociale et solidaire représente un poids significatif, 14% des emplois et 19% des emplois privés, et un vivier de fournisseurs et de prestataires pour la commande publique dans une large gamme de secteurs d'activité.



La Métropole a ainsi mis en place un programme dédié pour soutenir le développement de ce secteur, le programme de coopération de l'ESS (PROCESS), qui se décline en deux principaux axes :

- La professionnalisation des structures de l'ESS, via des formations et un accompagnement à la réponse au marché public ;
- La sensibilisation des acheteurs de l'ESS.

Dans ce cadre, une convention a par exemple été signée avec l'Agence des Economies Solidaires, pour contribuer au développement économique des structures de l'ESS via la commande publique. Une démarche a aussi été mise en œuvre pour soutenir les réponses des structures en groupements dans le cadre des marchés liés aux grands événements sportifs internationaux sur le territoire (JOP 2024) :

- Identification et cartographie des achats des projets liés aux grands événements sportifs internationaux ;
- Analyse du potentiel économique ESS du territoire en fonction des projets d'achats et des besoins des acheteurs ;
- Accompagnement des entreprises ;
- Accompagnement des acheteurs sur 3 marchés démonstrateurs (dispositif itinérant Grands Evènements, restauration des équipes techniques et fourniture de boissons).

Partenaires mobilisés :

- EPCI / Communes ;
- Facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale ;
- Structures de l'ESS ;
- Agence des Economies Solidaires.



FICHE BONNE PRATIQUE

Partenariat entre le réseau GESAT et le département de Savoie

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Conseil départemental de Savoie

Type de structure : Conseil départemental

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

Département : Savoie (73)

Contact : Brigitte MASSON : Brigitte.MASSON@savoie.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2019

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Mieux qualifier le sourcing et éviter les consultations infructueuses ;
- Développer l'animation auprès des acheteurs ;
- Mettre en œuvre des projets spécifiques avec les acheteurs volontaires.

Contenu de l'action :

Depuis 2019, Le Conseil départemental et le réseau GESAT coopèrent dans le cadre d'une convention pour soutenir l'accès des structures du handicap à la commande publique.



Dans le cadre de ce partenariat, un diagnostic des achats a été réalisé pour identifier des marchés porteurs pour les ESAT et les Entreprises Adaptées. Un indice de transférabilité a été proposé sur la base :

- Des capacités techniques d'intervention du STPA (secteur du travail protégé et adapté) ;
- Du maillage territorial des prestataires ;
- De l'expérience du Réseau GESAT.

Ce travail a permis d'identifier le volume d'achats transférables au STPA dans différents secteurs d'activité dans le cadre des MAPA (procédures adaptées) et des marchés formalisés. Globalement, le diagnostic a montré que 12% du montant des MAPA et 10% des marchés formalisés (notamment dans le secteur du bâtiment, des infrastructures et de l'informatique) pourraient être accessibles aux structures du handicap.

Partenaires mobilisés :

- Conseil départemental ;
- Facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale ;
- GESAT ;
- Structures du handicap.



V. Coordonner les enjeux sociaux et environnementaux dans la commande publique

FICHE BONNE PRATIQUE

SPASER de Grand Besançon et marchés de fourniture de couches lavables

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Grand Besançon Métropole

Type de structure : EPCI / Communes

Région : Bourgogne-Franche-Comté

Département : Doubs (25)

Contact : Caroline CHALAMON : caroline.chalamon@grandbesancon.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2021

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action : Mettre en place une stratégie d'achats socialement et écologiquement responsable.

Contenu de l'action :



La Ville de Besançon s'est engagée dans une politique d'achats responsables avec l'adoption d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) en janvier 2021 qui comporte 3 axes :

- Prendre en compte la transition écologique, la biodiversité, les impacts environnementaux et la santé dans les achats publics ;
- Favoriser la commande publique éthique, inclusive et socialement responsable ;
- Simplifier et faciliter l'accès à la commande publique pour le tissu économique local.

A titre d'exemple de la mise en oeuvre opérationnelle du SPASER, la Ville de Besançon a mis en oeuvre un marché de réinsertion professionnelle en faveur des demandeurs d'emploi du Grand Besançon Métropole pour la fourniture de couches, surchauffes et charlotte lavables et l'entretien des couches lavables dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de la Ville de Besançon.

Ce marché a été attribué en juillet 2021 à la Blanchisserie du Refuge, un atelier et chantier d'insertion employant en majorité des femmes qui proposent des activités de blanchisserie et de couture.

A ce jour 503 heures ont été réalisées par 38 personnes dont 36 femmes et 2 hommes habitant les quartiers de la géographie prioritaire de la Ville de Besançon.

Cet accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois et une période maximale de 48 mois.

Partenaires mobilisés :

- EPCI / Communes ;
- Structures d'insertion par l'activité économique ;
- Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant.



FICHE BONNE PRATIQUE

Réseau des jardins partagés

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Ville de Vierzon

Type de structure : Commune

Région : Centre-Val de Loire

Département : Cher

Contact : Valérie PORTEBOIS : valerie.portebois@ville-vierzon.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre en : depuis 2019

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Favoriser le lien social et les relations avec/entre les habitants et les structures du QPV ;
- Valoriser les compétences en lien avec l'environnement (pratiques de maraîchage, de compostage, etc.) et accompagner les habitants vers les « éco-gestes » ;
- Contribuer à l'amélioration du cadre de vie du QPV.
- Permettre aux habitants du QPV de se réapproprier leur alimentation au niveau local



Contenu de l'action :

La démarche a été lancée suite à une enquête réalisée par le conseil citoyen auprès des habitants. Le souhait de la création d'un jardin collectif a été émis à plusieurs reprises.

Le projet s'inscrit dans le cadre du NPNRU de Vierzon, lancé en 2018 par la réhabilitation de l'espace public de ce quartier.

Le projet a été lancé par un collectif de structures en lien avec les habitants dans un quartier en rénovation urbaine dans le cadre du NPNRU (Bailleur, Ecoles primaire et maternelle, Centre Social CAF, Halte-garderie, Association « Et si on parlait jardins », etc.) en fin d'année 2019 et initié à titre expérimental par la mise en place de bacs à cultiver.

En parallèle, dans un autre quartier, une marche a été organisée avec des habitants pour faire émerger des besoins et des projets en lien avec le lancement des travaux du NPNRU. Suite au confinement, en mars 2020, des habitantes ont proposé la création d'un jardin collectif en bas de leur immeuble.

Le Plan de relance proposant de subventionner des collectifs d'habitants pour la création de jardins, l'Ecopôle Alimentaire de la Chaponnière a été sollicité pour soutenir les collectifs et déposer le dossier mutualisant les besoins. Le projet a ainsi pu être financé dans ce cadre.

Lors de la rédaction du dossier, deux autres collectifs (un jardin dans l'enclos de l'église du territoire et des structures du centre-ville) se sont manifestés et ont souhaité rejoindre la démarche.

Le « médiateur jardin » de l'Ecopôle alimentaire de la Chaponnière a ainsi rencontré chaque collectif pour recueillir les besoins et organiser des permanences hebdomadaires.

En mai 2020, chaque collectif avait un ou deux référents et a pu signer avec le Maire de Vierzon la convention de mise à disposition à titre gratuit des parcelles attribuées pour le jardin. L'élue chargée de l'environnement a proposé à chacun des collectifs une charte du « réseau des jardins partagés », en lien avec les habitants impliqués dans la démarche. La charte vise à définir et renforcer les valeurs communes de jardiniers :

- L'amélioration du cadre de vie dans les quartiers ;
- Favoriser les échanges ;



- Adopter des pratiques écoresponsables ;
- Accueillir sans discrimination ;
- Apprendre et expérimenter ;
- Participer à des dynamiques collectives.

Le contexte sanitaire limitant les échanges, cette charte a été inspirée par celles réalisées sur d'autres territoires dans l'attente d'en écrire une propre au territoire.

Résultats de l'action

En 2021, trois jardins collectifs avaient été mis en place en quartier prioritaire de la ville avec des publics différents. Ces derniers composent ainsi le premier réseau des jardins collectifs de Vierzon. Les collectifs ont proposé aux habitants du territoire de venir les découvrir dans le cadre des divers événements (par exemple : la quinzaine du goût, octobre Rose, etc.).

En 2022, deux autres collectifs ont rejoint le réseau, dont celui qui avait été lancé à titre expérimental.

- Des ateliers de semis aux serres municipales ont été proposés ;
- Des rendez-vous autour de la création de mobilier en palettes ont été organisés avec les jeunes ;
- Des sensibilisations au compostage par le Médiateur jardin sont mises en place régulièrement.

Partenaires mobilisés :

- EPCI / Communes ;
- Service public de l'emploi ;
- SIAE ;
- Centres sociaux ;
- Associations ;
- Entreprises ;
- Bailleurs sociaux.



FICHE BONNE PRATIQUE

IL0é : Un levier pour des performances économique, sociale et environnementale

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : ABC HLM

Type de structure : Bailleur social

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

Département : Rhône

Contact : Luc VOITURIER : l.voiturier@aura-hlm.org

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2019

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Favoriser l'accès à l'emploi des publics notamment les locataires du parc social ;
- Améliorer la propreté des parties communes des bâtiments ;
- Mettre en place une démarche de réemploi, de recyclage et de traçabilité des déchets, traçabilité des déchets ;
- Améliorer la maîtrise des coûts en la matière.



Contenu de l'action :

Les bailleurs sociaux de l'agglomération lyonnaise collectent chaque année de l'ordre de 12 000 tonnes d'encombrants, soit 10% des masses triées dans les déchetteries publiques.

Antérieurement, la Métropole de Lyon autorisait les entreprises d'insertion assurant la collecte des encombrants pour les bailleurs à accéder gratuitement à ses déchetteries, façon efficace de soutenir l'activité d'insertion.

Cette facilité ayant pris fin, la Métropole soutient une action d'envergure originale visant différents objectifs dont l'insertion économique :

- Les acteurs de la filière locale des déchets encombrants se sont regroupés dans une société coopérative (SCIC) avec pour objectif explicite le développement de l'emploi d'insertion.
- La société ILOé regroupe les bailleurs sociaux, les collecteurs en insertion, les industriels du traitement, l'entreprise d'insertion ENVIE (pilote) et la Métropole (compétente à la fois sur les déchets et sur l'insertion). En fonctionnement depuis trois ans, ILOé assure la collecte et le tri de 3 500 tonnes d'encombrants (soit ¼ de tonnages générés dans le parc social) et vise 7 000 tonnes en 2023.
- Le prix de revient est actuellement supérieur au prix du marché. La Métropole compense l'écart au titre d'un SIEG (service d'intérêt économique général).
- D'ici quelques années, l'objectif est qu'ILOé fournisse un service au prix de marché avec certaines qualités techniques supérieures, notamment une action d'insertion.

Résultats :

La plateforme de tri fournit une activité pour 7 ETP d'insertion (pour 3 500 tonnes). En outre, l'organisation conforte l'activité de plusieurs entreprises d'insertion assurant la collecte et redynamise le partenariat ancien entre bailleurs et régies de quartier.

Un des objectifs est d'offrir aux bénéficiaires de contrats d'insertion des perspectives d'emplois pérennes dans les différentes entités qui composent la coopérative.

Partenaires mobilisés :

- EPCI / Communes ;



Le Tour de France de la Clause Sociale



- Structures d'insertion par l'activité économique ;
- Entreprises ;
- Bailleurs sociaux.



FICHE BONNE PRATIQUE

Mise en place d'une plateforme de ré-emploi

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : VALO

Type de structure : Structure de l'insertion par l'activité économique

Région : Grand Est

Département : Moselle (57)

Contacts : Philippe LEROUVILLOIS : Philippe Lerouvillois
p.lerouvillois@valo.info et Paul DIDIER : p.didier@valo.info

Éléments de contexte

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action : Soutenir les démarches de ré-emploi dans le secteur du bâtiment.

Contenu de l'action :

Le groupe VALO est un collectif d'entreprises solidaires, notamment de structures par l'activité économique, intervenant sur plusieurs métiers (propreté, tri des déchets, conciergerie, intérim, etc.) dans le cadre de démarches d'économie circulaire contribuant à l'insertion et à la formation des personnes éloignées de l'emploi.



Le groupe est par exemple en train de mettre en place une plateforme de ré-emploi des déchets dans le secteur du bâtiment. La plateforme sera physique et numérique et offrira une offre de services globale aux entreprises du secteur (collecte, valorisation, traçabilité des déchets, etc.).

Le projet s'appuiera notamment sur une charte d'économie circulaire et inclusive signées par les collectivités et les entreprises concernées qui s'engageront à améliorer leurs pratiques sur la gestion des déchets.

Partenaires mobilisés :

- EPCI / Communes ;
- Conseils départementaux ;
- Structures de l'insertion par l'activité économique ;
- Entreprises.



FICHE BONNE PRATIQUE

Démarche circulaire et solidaire dans le cadre des chantiers du NPNRU

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : OMH du Grand Nancy / Réciprocité

Type de structure : Bailleur social / Structure de l'insertion par l'activité économique

Région : Grand Est

Département : Meurthe-et-Moselle (54)

Contact : Mathieu COLLOT : mcollot@omhgrandnancy.fr / Jérémy JACQUES : j.jacques@reciprocite.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2022

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Mettre en place une démarche de ré-emploi dans le cadre des chantiers du NPNRU ;
- Créer de l'activité pour des personnes en insertion sur des métiers variés (collecte des déchets, remise en état et transport des équipements, vente, etc.).

Contenu de l'action :



L'OMH du Grand Nancy avait déjà pu bénéficier des investissements de l'ANRU dans le cadre du premier programme de renouvellement urbain. Dans le cadre du second programme, les investissements visaient par exemple à améliorer l'accessibilité des bâtiments. Les bâtiments et matériaux étant encore récents, l'objectif était de mettre en place une démarche de ré-emploi pour récupérer et réutiliser les équipements en bon état.

Réciprocité est un atelier chantier d'insertion intervenant sur le territoire de Nancy sur plusieurs activités (médiation citoyenne, transport, nettoyage, bâtiment, etc.).

Dans le cadre des chantiers de l'OMH du Grand Nancy, Réciprocité a déployé, à travers un marché réservé, une démarche de ré-emploi des matériaux :

- Récupération des équipements et des déchets ;
- Remise en état des équipements ;
- Réutilisation de certains équipements dans les logements de l'OMH ;
- Revente de certains équipements dans la ressourcerie de l'ACI (dans un local mis à disposition par l'OMH).

Réciprocité a également construit un appartement témoin pour que les locataires de l'OMH puissent voir leur futur logement et comprendre l'objectif des travaux.

Partenaires mobilisés :

- Bailleurs sociaux ;
- Structures de l'insertion par l'activité économique ;
- Entreprises.



FICHE BONNE PRATIQUE

Prendre en compte les enjeux de l'économie circulaire dans sa stratégie d'achats

Identité de la structure porteuse

Structures porteuses de l'action : Grand Besançon Métropole / Rectorat de Besançon

Type de structure : EPCI / Communes / Services de l'Etat

Région : Bourgogne-Franche-Comté

Département : Doubs (25)

Contact : Caroline CHALAMON : caroline.chalamon@grandbesancon.fr /
Sylvain DOUSSE : sylvain.dousse@ac-besancon.fr

Eléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2019

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action : Déployer une démarche d'économie circulaire dans la stratégie d'achats du Rectorat de Besançon.

Contenu de l'action :

En 2019, le Rectorat a souhaité mettre en place un chantier expérimental pour travailler la question de l'économie circulaire. Suite à cette première expérimentation, le Rectorat a poursuivi la collaboration avec la facilitatrice de



Grand Besançon Métropole pour développer de nouveaux marchés prenant en compte les enjeux de l'économie circulaire.

Le rectorat a mis en place un partenariat avec la facilitatrice de territoire, initialement pour expérimenter des actions variées, comme le lancement de marchés réservés, sur l'achat responsable. Cela a permis à l'acheteur de découvrir une nouvelle manière d'intervenir sur les chantiers, notamment sur l'encadrement et la formation des personnes dans le secteur de l'insertion par l'activité économique, et le partenariat a pu être prolongé dans le cadre de nouvelles actions.

Aujourd'hui, le Rectorat souhaite changer de « paradigme » dans sa politique d'achat en investissant davantage sur la main d'œuvre et moins dans les produits notamment en encourageant le ré-emploi sur les marchés. L'une des démarches envisagées est de soutenir la mise en place de groupements de structures d'insertion pour répondre à des marchés ayant une forte dimension « économie circulaire »

Partenaires mobilisés :

- EPCI / Communes ;
- Services de l'Etat ;
- Structures de l'insertion par l'activité économique.



FICHE BONNE PRATIQUE

L'économie circulaire au profit du développement des compétences des salariés en insertion

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : SDAT

Type de structure : Structure d'insertion par l'activité économique

Région : Bourgogne-Franche-Comté

Département : Côte d'Or (21)

Contact : Gilles DRAVIGNY : gdravigny@sdat.asso.fr

Éléments de contexte

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action : L'objectif est de faire de l'économie circulaire un support d'activité au bénéfice du développement des compétences, de la valorisation et des parcours des salariés en insertion

Contenu de l'action :

La SDAT porte des missions d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de plusieurs activités (ateliers de remobilisation par l'activité, ateliers chantiers d'insertion, entreprise de travaux funéraires, etc.) et secteurs (sous-traitance



industrielle, espaces verts, nettoyage, compostage des déchets, ressourceries, etc.).

La structure travaille pour la Communauté de communes Rives de Saône sur une démarche d'économie circulaire et de développement local. La Communauté de communes a confié à la SDAT la gestion d'un musée de plein air notamment sur des missions d'entretien des espaces verts. La structure a ensuite proposé à la Communauté de communes de développer de nouvelles activités (compostage, maraichage, organisation de visites pédagogiques, tourisme etc.) sur ce site. Le développement de ces nouvelles activités est très positif pour les salariés en insertion. Ces derniers sont notamment mis en posture « de formateurs » lors des visites pédagogiques et cela leur permet de mieux travailler sur leur présentation, d'appréhender leurs savoir-faire et d'améliorer leur estime d'eux-mêmes.

La SDAT souhaite à présent poursuivre le développement de l'activité sur la double dimension sociale et environnementale et envisager de développer des partenariats avec les entreprises adaptées.

Partenaires mobilisés :

- EPCI / Communes.



VI. Diversifier les secteurs et les publics de la clause sociale

FICHE BONNE PRATIQUE

Intégration de clauses sociales sur les marchés de maîtrise d'œuvre urbaine

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi

Type de structure : Groupement d'intérêt public

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

Département : Rhône

Contact : Maxime BONTEMPS – mbontemps@lyonmetropole-mmie.fr

Éléments de contexte

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

La diversification des clauses sociales concerne :

- Les segments d'achats, notamment l'augmentation de la part d'opérations de prestations intellectuelles ;



- Les secteurs d'activité et métiers proposés : développement des opportunités d'emploi sur des métiers qualifiés (ingénierie, maîtrise d'œuvre, etc.) et des postes « supports » (administratif, médiation, etc.) ;
- Les publics : ouverture du dispositif à des profils diversifiés (femmes, jeunes diplômés, seniors, résidents en QPV, etc.).

L'accompagnement des Maîtres d'Ouvrage et des entreprises par la MMI'e dans la réalisation de leurs obligations d'insertion leur permet de penser différemment les recrutements.

La qualité des démarches d'insertion est également favorisée par l'offre de contrats de travail de plus longue durée.

Contenu de l'action :

Dans le cadre de cette démarche, les actions suivantes sont mises en place :

- Accompagnement des entreprises ;
- Mobilisation des habitants des QPV ;
- Développement de nouveaux partenariats.

Les facilitateurs intègrent des clauses sociales d'insertion dans les marchés de maîtrise d'œuvre urbaine, notamment dans le cadre d'opérations d'aménagement du NPNRU sur la Métropole de Lyon.

Les chargés de relations entreprises accompagnent les bureaux d'études attributaires dans la réalisation de leur clause. Le partenariat se développe entre l'équipe clauses sociales et les acteurs emploi insertion du territoire afin de mieux sourcer les candidats sur les quartiers et de monter des actions spécifiques en direction des femmes et des jeunes diplômés.

Partenaires mobilisés :

- Facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale
- Entreprises
- Associations
- Maîtres d'Ouvrage.



FICHE BONNE PRATIQUE

Les marchés de prestation intellectuelle pour diversifier les bénéficiaires de la clause sociale

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Créativ 21

Type de structure : Maison de l'emploi / PLIE

Région : Bourgogne-Franche-Comté

Département : Côte-d'Or (21)

Contacts : Isabelle GUILLOT : iguillot@creativ21.fr et Audrey JAMET : ajamet@creativ21.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2021

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action : Diversifier les activités de la clause sociale et les publics touchés par le dispositif.

Contenu de l'action :

Créativ a développé cette dernière année l'intégration de clauses sociales dans les marchés de prestations intellectuelles avec plusieurs donneurs d'ordre dont VNF, par exemple sur le marché de la fibre.



Créativ intervient auprès de VNF dès la phase de rédaction des marchés pour étudier l'opportunité d'intégration de clauses sociales. En fonction de la nature du marché, une clause sociale est intégrée.

Durant la phase de consultation, Créativ est régulièrement contactée par des entreprises souhaitant avoir des précisions sur les modalités de réalisation de la clause sociale sur les marchés de prestations intellectuelles et évoque dès ce moment-là avec elles les types de postes qui pourraient être concernés (par exemple : personne en charge du reporting sur le chantier).

Les publics sont par exemple orientés par Pôle Emploi ou la Mission locale et sont souvent des jeunes diplômés ou des publics en reconversion professionnelle. Dans ce type de marchés, les publics sont souvent recrutés par les entreprises suites à la clause sociale (en CDI, en Alternance par exemple sur le métier d'architecte) et le nombre d'heures d'insertion réalisé est important.

Partenaires mobilisés :

- Service public de l'emploi ;
- Entreprises.

FICHE BONNE PRATIQUE

Favoriser l'embauche de public féminin grâce aux marchés de maîtrise d'œuvre

Identité de la structure porteuse

Structures porteuses de l'action : Dynacité

Type de structure : Bailleur social

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

Département : Ain (01)

Contact : Isabelle BIGNON : i.bignon@dynacite.fr



Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2020

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Intégrer et réaliser des clauses sociales dans les marchés de prestation intellectuelle ;
- Diversifier les publics ayant accès aux clauses sociales avec une attention sur les publics féminins.

Contenu de l'action :

Sur le territoire de Haut Bugey Agglomération, les facilitateurs de la clause sociale et l'OPH du département, Dynacité, ont initié une démarche visant à promouvoir et à faciliter l'intégration de clauses sociales dans les marchés de prestations intellectuelles dans le cadre du NPNRU et à favoriser le recrutement de publics féminins.

Dans le cadre de cette démarche, une jeune femme a par exemple pu être recrutée dans un cabinet d'architecte intervenant sur un marché de maîtrise d'œuvre. La personne a été recrutée pour :

- Informer les locataires des logements concernés sur les travaux à venir ;
- Organiser et planifier les interventions dans les logements avec les locataires ;
- Faire le lien entre les différents métiers et professionnels intervenant sur le marché ;
- Réaliser le suivi des différentes phases du chantier et assurer la qualité des prestations réalisées.



Ce poste n'existait pas dans le cabinet d'architecte avant le marché, il a été créé pour répondre à la clause sociale et, du fait de l'impact positif de la mission, a été pérennisé par le recrutement de la personne concernée.

Partenaires mobilisés :

- EPCI / Communes ;
- Facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale ;
- Entreprises.



FICHE BONNE PRATIQUE

Favoriser l'accès à l'emploi pour des femmes via la clause sociale

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Toulouse Métropole Emploi

Type de structure : Maison de l'emploi / PLIE

Région : Occitanie

Département : Haute-Garonne (31)

Contacts : Anissa SAÏDANI : a.saidani@emploi-tme.org et Camille LEFEUVRE : c.lefeuvre@emploi-tme.org

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2021

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

L'action vise à offrir des opportunités d'emploi aux femmes en situation de précarité et de violence, en leur permettant :

- De découvrir des métiers et rencontrer des professionnels ;
- De se former, d'accéder à l'emploi grâce aux opportunités offertes par le dispositif des clauses sociales ;
- De favoriser le partenariat avec les associations spécialisées dans l'accompagnement des femmes en situation précaire et victimes de violence.



Contenu de l'action :

L'accès des femmes à l'emploi durable est une des priorités du dispositif des clauses sociales et répond à une volonté forte de Toulouse Métropole Emploi de faciliter leur insertion professionnelle et sociale. Le plan d'actions cible l'ensemble des candidates éligibles au dispositif, et sur l'ensemble des métiers, y compris ceux « traditionnellement » masculins. Ce plan d'actions a été bâti pour répondre aux constats suivants :

- En 2020, 16% des bénéficiaires du dispositif des clauses sociales étaient des femmes ;
- Un nombre encore faible de femmes sont présentes dans les marchés de services ;
- La représentation des femmes est encore faible dans les métiers du BTP, malgré un accueil favorable des entreprises du secteur.

Les actions suivantes ont été déployées à partir de la fin d'année 2021 :

- Organisation de rencontres avec les associations spécialisées dans l'accompagnement des femmes en présence de la Déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité, pour présenter le dispositif des clauses sociales et le programme « parcours de sortie de la prostitution »
- Organisation d'une table ronde d'échanges entre des associations, des candidates en parcours de sortie de prostitution (PSP), et des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Cette table ronde a permis aux associations qui accompagnent les femmes, lesquelles ne sont pas spécialisées dans le secteur de l'emploi, de rencontrer des entreprises d'insertion, de découvrir leurs spécificités et leur plus-value. Les candidates, les associations et les SIAE ont beaucoup échangé pour tracer des perspectives de partenariat.
- Diffusion systématique des offres d'emploi des clauses sociales aux associations partenaires de l'action afin qu'elles positionnent des candidates ;
- Organisation d'actions de recrutement dédiées aux Femmes, la journée du 8 mars, directement au sein des entreprises (JOB DATING, Matinée immersion, visite d'entreprises, etc.). Les associations inscrites dans la démarche PSP ont été informées et associées ;
- Rencontre avec l'OPCO de la branche propreté AKTO et les associations partenaires pour les informer sur les actions de formation liées au secteur du nettoyage et notamment sur un dispositif de maîtrise des compétences clés de la propreté. Ce projet concernera à la fois l'ensemble de l'équipe des Clauses sociales et se déclinera également à travers des actions



spécifiques.

Résultats :

- Pour les tables rondes, 12 participants dont 5 femmes en grande difficulté ont échangé sur les parcours d'insertion possibles dans le secteur de l'IAE.
- Pour les actions de recrutement, 4 femmes sur 8 présentes ont été recrutées (1 dans les Travaux Publics, 2 dans les Services et 1 dans le Bâtiment).
- Pour la rencontre avec AKTO, seules les associations étaient présentes lors de l'échange mais 2 jeunes femmes ont ensuite été valorisées dans le cadre de leur emploi d'agent de service pour accéder à une formation en Français.

Partenaires mobilisés :

- Facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale ;
- Service public de l'emploi ;
- Structures d'insertion par l'activité économique ;
- Associations ;
- Préfecture ;
- Entreprises.



FICHE BONNE PRATIQUE

Mise en place des clauses sociales dans le cadre de la promotion immobilière privée

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Toulouse Métropole Emploi

Type de structure : Maison de l'emploi / PLIE

Région : Occitanie

Département : Haute-Garonne (31)

Contact : Noara BENZEKRI: n.benzekri@emploi-tme.org

Éléments de contexte

Mise en œuvre depuis : Janvier 2020

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Soutenir les démarches de RSE des entreprises ;
- Favoriser la mise en œuvre des clauses sociales.

Contenu de l'action :

Une démarche est conduite vis à vis de l'aménageur :



- Systématisation d'une clause sociale dans l'ensemble des cahiers des charges de cession de terrain en ZAC (Zone d'aménagement concerté) ;
- Suivi des actes de cession pour identifier les opérations à accompagner ;
- Reporting semestriel auprès de l'aménageur sur l'impact social du dispositif.

Un travail est réalisé en parallèle en direction des promoteurs :

- Soutien de l'intégration de clauses sociales dans les marchés privés ;
- Accompagnement des entreprises dans la réalisation ;
- Réalisation d'un reporting et mesure de l'impact des démarches réalisées.

Partenaires mobilisés :

- Facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale ;
- Entreprises ;
- Aménageur public ;
- Promoteurs et constructeurs privés.



FICHE BONNE PRATIQUE

Intégration de clauses sociales dans les marchés photovoltaïques

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Valorem

Type de structure : Entreprise

Région : Nouvelle-Aquitaine

Département : Gironde (33)

Contact : Elisabeth ABRIVAT : Elisabeth.ABRIVAT@valorem-energie.com

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2017

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action : développer des démarches d'insertion professionnelle dans le secteur des énergies renouvelables.

Contenu de l'action :

Valorem est un opérateur français indépendant en énergies renouvelables qui réalise des études, la conception, la construction, et l'exploitation d'installations dans le domaine de l'énergie renouvelable.

Valorem est également une entreprise à mission et intervient depuis 2017 en faveur de l'insertion professionnelle en imposant aux sous-traitants, dans le



cadre de ses chantiers photovoltaïques, de réserver a minima 7% des heures de travail à des publics en insertion.

Pour l'intégration et le suivi des heures d'insertion, Valorem s'appuie sur les facilitateurs de la clause sociale des territoires concernés par les marchés et sur le signature avec les structures de conventions de partenariat.

Les activités concernées par la réalisation de la clause sociale sont notamment : le gardiennage, l'entretien des sites, le montage des structures, etc.

Valorem souhaite à présent développer l'intégration de clauses sociales dans les marchés, plus techniques, de l'éolien.

Résultats :

Depuis 2017 :

- 36 462 heures d'insertion réalisées par 168 salariés sur la construction du siège et des parcs photovoltaïques en France ;
- 196% de réalisation des engagements.

Partenaires mobilisés :

- Facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale ;
- Entreprises ;
- Structures d'insertion par l'activité économique.



FICHE BONNE PRATIQUE

Diversifier les missions et les profils des publics recrutés dans le cadre d'un marché global de performance

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Bouygues Bâtiment Centre Sud-Ouest

Type de structure : Entreprise

Région : Centre-Val de Loire

Département : Eure et Loir (28)

Contact : Myriam BILLEROT my.billerot@bouygues-construction.com et Anna DOYEN : an.doyen@bouygues-construction.com

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2021

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Intégrer la clause sociale dans un marché global de performance ;
- Diversifier les activités et les profils des personnes recrutées dans ce cadre.

Contenu de l'action :

L'entreprise Bouygues Bâtiment Centre Sud-Ouest met en œuvre, avec le soutien de la facilitatrice de la clause sociale du territoire, une démarche de



diversification des métiers et des profils des bénéficiaires de la clause sociale dans le cadre d'un marché global de performance.

La démarche est déployée dans le cadre de la conception puis de la réalisation du Lycée Joséphine Baker à Hanches dans l'Eure et Loir, pour lequel 27.825 heures d'insertion doivent être réalisées :

- 4 personnes, salariées de structures d'insertion par l'activité économique et du GEIQ ont été recrutées dans le cadre du marché sur des missions variées et adaptées à leurs profils et appétences (nettoyage de la base de vie, gestion des entrées sur le chantier, communication sur la démarche, etc.).
- Des personnes ont également été recrutées sur des missions ponctuelles via une ETTI.
- Une prestation de recyclage des déchets papiers du chantier a été réalisée par un ESAT.

Résultats :

A l'automne 2021 :

- 19 971 heures d'insertion avaient été réalisées ;
- Dont 7 440 heures d'insertion réalisées par les sous-traitants.

Partenaires mobilisés :

- Facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale ;
- Maison de l'emploi / PLIE ;
- Structures de l'insertion par l'activité économique ;
- Structures du handicap.



FICHE BONNE PRATIQUE

Déployer la clause sociale en milieu rural

Présentation des démarches menées sur 2 territoires ruraux : le Cantal et la Drôme.

Identité de la structure porteuse

Structures porteuses de l'action : Plateforme Emploi / AFAPCA

Type de structure : Associations

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

Département : Drôme (26) / Cantal (15)

Contacts : Annabelle NOAILLY : an.clause@laplateforme-emploi.fr / Cécile GUEDAIN : clauses.insertion.afapca@gmail.com

Éléments de contexte

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action : Prendre en compte les spécificités des territoires ruraux pour déployer la clause sociale.

Contenu de l'action :

Le déploiement de la clause sociale en milieu rural nécessite la prise en compte de plusieurs enjeux spécifiques :

- Les publics en difficulté sont difficile à repérer et éloignés voire très éloignés des bassins d'emploi, des entreprises mais aussi des organismes de formation ;
- La mobilité est une problématique importante. Il y a un manque ou une absence de transport en commun et les déplacements en voiture se font sur de longues distances et impliquent donc des frais importants ;



- L'activité, si ces territoires sont touristiques, est souvent saisonnière, ce qui engendre plus de précarité dans l'emploi ;
- Les entreprises du territoire ont d'importantes difficultés de recrutement notamment dans les secteurs d'activité « classiques » de la clause sociale ;
- La mise en œuvre de la clause sociale dans certains marchés, de maîtrise d'œuvre par exemple, peut-être complexe car les entreprises en capacité de répondre ne se situent que rarement sur le territoire. Le suivi de la clause sociale doit ainsi être adapté.

Bien calibrée, en milieu rural, la clause sociale peut représenter une vraie opportunité pour les entreprises locales d'être appuyées dans leur démarche de recrutement. Les chantiers d'ampleur représentent par ailleurs un vrai intérêt pour l'insertion professionnelle des publics et le dynamisme du territoire.

Sur ces territoires, les facilitateurs déploient et s'appuient donc sur des partenaires variés pour accompagner les publics vers l'emploi, dans le cadre de la clause sociale, et lever les freins périphériques :

- En termes de repérage des publics : partenariats avec le service public de l'emploi, montage d'actions d'aller-vers, etc.
- En termes de recrutement des publics : partenariats avec les SIAE et d'autres prescripteurs ;
- En termes de mobilité : solutions de covoiturage, ouverture de garages et auto-écoles solidaires, mise à disposition de vélo électriques et accompagnement spécifique sur ces questions, etc.
- En termes de formation : offres de formations sur-mesures, locales si possible, développement de plateformes linguistiques notamment pour favoriser l'intégration des publics réfugiés sur le territoire et leur positionnement sur la clause sociale, etc.

Partenaires mobilisés :

- EPCI / Communes ;
- Conseils départementaux ;
- Service public de l'emploi ;
- Structures d'insertion par l'activité économique ;
- Associations ;
- Entreprises.



FICHE BONNE PRATIQUE

Mobiliser la clause sociale dans le secteur du numérique

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Grenoble Alpes-Métropole

Type de structure : EPCI

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

Département : Isère (38)

Contact : Sandrine GAGNIERE-TRAYSSAC : sandrine.gagniere-trayssac@grenoblealpesmetropole.fr

Éléments de contexte

Mise en œuvre : depuis 2022

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action : développer l'intégration de clauses sociales dans les marchés de services et de prestation intellectuelle.

Contenu de l'action :

L'un des objectifs du SPASER de Grenoble Alpes Métropole est le développement de la clause sociale dans les marchés de services et de prestation intellectuelle.



Les marchés de services (d'un montant supérieur à 90.000 euros HT) et les marchés de maîtrise d'œuvre (d'un montant supérieur à 500.000 euros HT) sont donc analysés par l'équipe des facilitateurs de la clause sociale dans le cadre d'une revue de marché annuelle pour sonder l'opportunité d'y inscrire des clauses sociales.

Sur le secteur du numérique, la clause sociale a été inscrite dans deux marchés en 2022 :

- Une prestation d'infogérance pour la gestion du centre de services. Le marché (d'un montant de 3,6 millions d'euros sur 4 ans) a été notifiée en janvier 2022 et 700 heures d'insertion par an doivent être réalisées. L'entreprise attributaire s'est rapprochée d'une entreprise adaptée puis d'une Maison de l'emploi et une première personne a pu être recrutée en CDI. Une nouvelle action de recrutement est en préparation.
- Un marché de fourniture de matériel informatique. Le renouvellement du marché s'est fait en parallèle de la sortie du décret de la loi AGECE (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire) stipulant notamment que les acheteurs doivent consacrer 20 % de leurs dépenses à l'achat de produits reconditionnés. Une démarche de sourcing a été réalisée sur le territoire auprès de 4 entreprises (dont une SIAE et une structure du handicap). Une clause d'exécution a été inscrite sur le lot de fourniture d'équipements neufs (110 heures d'insertion par an) et un lot sur le fourniture d'écrans reconditionnés a été réservé au secteur de l'IAE et/ou du handicap. Toutefois, les volumes de commande inscrits dans l'exemple de commande comparative dans ce dernier lot étant trop importants, celui-ci a été infructueux.. Une personne a été recrutée en novembre 2022 dans le cadre de la clause sociale sur le lot n°1 dans le cadre d'un CDD de 6 mois. D'autres recrutements devraient être réalisés dans ce cadre.

Résultats :

- Sur le premier marché, un recrutement en CDI a déjà eu lieu et d'autres recrutements sont à venir ;
- Sur le second marché, un recrutement en CDD a déjà eu lieu et d'autres recrutements sont à venir.

Partenaires mobilisés :

- EPCI / Communes ;
- Maisons de l'emploi / PLIE ;



Le Tour de France de la Clause Sociale



- Service public de l'emploi ;
- Structures de l'insertion par l'activité économique ;
- Structures du handicap ;
- Entreprises.



FICHE BONNE PRATIQUE

Plan de progrès

Identité de la structure porteuse

Structure porteuse de l'action : Montpellier Méditerranée Métropole / PLIE Est Héraultais

Type de structure : EPCI / PLIE

Région : Occitanie

Département : Hérault (34)

Contacts : Sylvia FIGUEIREDO : s.figueiredo@montpellier3m.fr / Karine BREGUIBOUL : kbreguiboul@plie-estheraultais.fr / Claire JOSEPH : c.joseph@montpellier3m.fr

Éléments de contexte

En lien avec : La clause sociale Le renouvellement urbain

Action menée en QPV ou bénéficiant aux habitants des QPV : oui non

Descriptif de l'action

Objectifs de l'action :

- Intégrer des conditions sociales, environnementales, financières, économiques et organisationnelles dans un achat ;
- Prendre en compte les contraintes de l'entreprise titulaire du marché ;
- Mettre en place une démarche d'amélioration continue.

Contenu de l'action :



Le plan progrès est un outil qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et d'innovation. Il permet notamment de :

- Favoriser la recherche de solutions opérationnelles pour améliorer l'efficacité de l'achat ;
- Inciter les parties prenantes à mener des expérimentations et à développer des méthodes, des techniques en matière d'achat responsable.

Le plan de progrès peut être déployé dans le cas d'un marché mono-attributaire, pluriannuel et d'un montant conséquent. Il prend la forme d'une clause pouvant conduire les parties à renégocier périodiquement certains termes et conditions d'exécution du marché.

Les objectifs précisés conjointement par les parties prennent la forme d'obligations de moyens et/ou d'obligations de résultats.

Le plan de progrès bénéficie à tous les acteurs concernés par un achat :

- Pour l'acheteur, il permet d'améliorer la performance globale du service rendu, de mieux connaître les contraintes de l'opérateur, d'engager une dynamique d'amélioration continue, de faire des économies, de développer la dimension collaborative dans la relation contractuelle, etc.
- Pour le titulaire, il permet de favoriser l'expérimentation, de bénéficier de gains générés par la démarche, de construire une relation commerciale apaisée, de mieux appréhender le fonctionnement et les contraintes de l'acheteur, etc.

Le PLIE Est Héraultais a par exemple accompagné l'Agglomération du Pays-de-l'Or dans la mise en œuvre de cet outil dans le cadre d'un marché d'entretien du siège de la collectivité. L'acheteur souhaitait notamment inscrire des clauses sociales et environnementales dans son achat et prendre en compte la question de la santé au travail. Pour chacun de ces volets, des objectifs et des indicateurs ont été définis par l'acheteur et le titulaire en tenant compte des attentes et des contraintes de chacun, par exemple :

- Sur le volet social : accroître sur la durée du marché le part de travail des personnes en insertion et mettre en place des démarches de formation (par exemple : sensibilisation aux éco-gestes, etc.) et favoriser le travail en journée ;
- Sur le volet environnemental : supprimer les emballages plastiques, réduire l'utilisation de l'eau et des produits chimiques, et rechercher des solutions plus écologiques (par exemple : utilisation de machines à vapeur) ;



Le Tour de France de la Clause Sociale



- Sur le volet technique : améliorer la qualité du service et la satisfaction des utilisateurs ;
- Sur le volet financier : réduire les coûts de la prestation.

Partenaires mobilisés :

- EPCI / Communes ;
- Maisons de l'emploi / PLIE ;
- Facilitatrices et facilitateurs de la clause sociale ;
- Entreprises.